

2013-2017

PLAN CLIMAT
ENERGIE TERRITORIAL
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'AVEYRON



PREAMBULE

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelles). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans) est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,75°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes¹, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXIème siècle.

Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son Agenda 21, et en application de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement, le Conseil général de l'Aveyron a souhaité élaborer son Plan climat énergie territorial (PCET).

L'idée de ce PCET est de créer un outil de mise en cohérence des actions menées ou en cours, en termes de lutte contre le changement climatique et de performance énergétique, et d'identifier les leviers d'actions dont il dispose pour développer un plan d'actions pluriannuel répondant à ses propres enjeux.

Ainsi, la réussite du PCET du Conseil général ne dépend pas que de son seul engagement, elle doit s'appuyer sur une mobilisation de tous les acteurs internes (agents et personnels associés) ainsi que des acteurs du territoire associés à la démarche.

¹ Quatrième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)



SOMMAIRE

1 Cadre stratégique : du contexte aux enjeux	4
1.1 Contexte réglementaire.....	4
1.2 Contexte régional.....	5
1.3 Le diagnostic énergie-climat du Conseil général de l'Aveyron.....	6
1.3.1 Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	6
1.3.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services	8
2 Elaboration du plan d'action	10
2.1 Les objectifs.....	10
2.2 La concertation.....	10
2.3 La construction du plan d'action.....	11
2.4 Une démarche d'amélioration continue.....	12
3 Présentation du plan d'action	15
3.1 Animation / Suivi.....	16
3.2 Déplacements des agents	16
3.3 Patrimoine départemental	19
3.4 Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général	20
3.5 Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire.....	22
3.6 Qualité de l'air	24
4 Résultats attendus- Objectifs de réduction.....	25
5 Annexes	27
5.1 Synthèse des fiches actions	27
5.2 Synthèse des actions concernées par le périmètre du bilan des émissions de gaz à effet de serre.....	31
5.3 Fiches actions.....	32
Tables des figures des tableaux.....	118



1 CADRE STRATÉGIQUE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

1.1 Contexte réglementaire

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

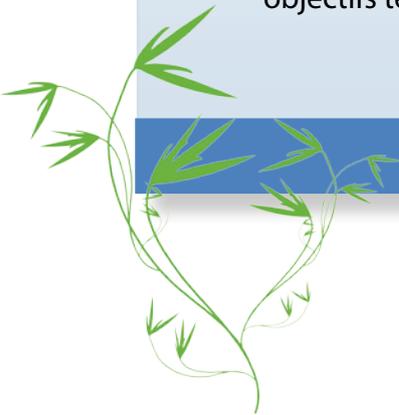
Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (-14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%).

En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutira à la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines.

Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- la création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) . Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans le domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011).



- la rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (décret n°2011-687 du 17 juin 2011).
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de gaz à effet de serre au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011).

1.2 Contexte régional

Le SRCAE est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique. Ce schéma fixe à l'échelon régional aux horizons 2020 et 2050 :

- ➔ Des orientations visant la réduction des consommations d'énergie grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande énergétique,
- ➔ Des orientations axées sur l'adaptation des territoires et des activités socio-économiques aux effets du changement climatique,
- ➔ Des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de la qualité de l'air,
- ➔ Des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable.

La région Midi-Pyrénées a voté son SRCAE en juin 2012. Il vise notamment les objectifs suivants par rapport à 2005 :

OBJECTIFS REGIONAUX DU SRCAE	Globaux	Réduction des consommations énergétiques	-18% en 2020
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-20% en 2020
		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale	43% en 2020
	Bâtiments	Global	-15% de consommations d'énergie -25% d'émissions de GES
		Réhabilitation du parc résidentiel récent (1975-2000)	60%
		Réhabilitation du parc résidentiel ancien (avant 1975)	70%
		Réhabilitation du parc tertiaire	40%
	Transports	Global	-10% de consommation d'énergie -13% d'émissions de GES
	Agriculture		Objectifs fixés dans 2 ans
	Industrie		Objectifs fixés dans 2 ans
	Artificialisation des sols		-50% du rythme d'artificialisation des sols
	Qualité de l'air		Respect des valeurs limites NO _x ² et PM ³ en 2020
			Respect des objectifs de qualité (Code de l'Environnement)
			Réduction de 40% des NO _x
		Réduction de 30% des PM _{2.5}	

Tableau 1 : Résumé des objectifs du SRCAE ; Source ADEME

2 NO_x : Oxydes d'azote

3 PM : Particules en suspension. Les PM 10 représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Les PM 2,5, ou très fines particules, ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Ces PM 2,5 constituent généralement 75% du contenu des PM 10.



Conformément à la réglementation, le PCET élaboré par et pour le Conseil général de l'Aveyron doit être conforme aux objectifs fixés dans le SRCAE. Par ailleurs les collectivités qui élaborent ou révisent leur schéma de cohérence territoriale (SCoT) leur plan local d'urbanisme (PLU) et leur carte communale doivent nécessairement prendre en compte ce PCET.

De plus, les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de maîtrise de la consommation de l'espace, définis à l'échelle régionale dans le SRCAE, doivent être pris en compte dans l'élaboration de tout document d'urbanisme.

1.3 Le diagnostic énergie-climat du Conseil général de l'Aveyron

Le diagnostic énergie-climat du Conseil général de l'Aveyron est constitué de :

- une étude de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques,
- un bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences du Conseil général,
- un profil des actions déjà menées ou en cours ayant un lien avec la lutte contre le changement climatique.

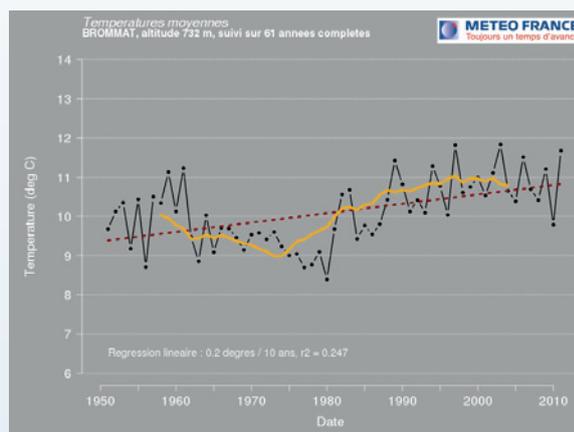
1.3.1 Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Le territoire aveyronnais, de par ses caractéristiques physiques, démographiques et économiques, présente des vulnérabilités aux changements du climat qu'il est important de prendre en compte dans le contexte présent.

A l'heure actuelle, l'évolution des paramètres climatiques indique les tendances à venir comme le montre le graphe ci-contre :

Figure 1 : Evolution des températures moyennes constatées sur la station de Brommat, Source Météo France

Valeurs moyennes pointées en noir ; droite de tendance tracée en rouge et moyenne glissante sur quinze ans en jaune



Remarque : La station de Brommat répond aux critères d'homogénéité et dispose d'une période de mesure de plus de 60 ans. Elle a donc été prise comme référence pour décrire l'évolution des températures sur le département⁴.

Ainsi, la tendance des températures moyennes peut être estimée entre +0,2°C et +0,3°C tous les 10 ans sur la période 1951-2010. Cette tendance devient plus forte sur la période 1971-2010 avec une valeur de l'ordre de +0,5°C tous les 10 ans. Sur cette dernière période, l'indicateur de l'Aveyron est légèrement supérieur à celui constaté au niveau national (+0,4°C/10ans) ainsi qu'au niveau régional (+0,46°C/10 ans)⁵.

Par ailleurs, les mois passés en sécheresse modérée se sont accentués même si les précipitations restent stables, leur répartition spatio-temporelle s'est modifiée avec notamment une diminution de la pluviométrie en hiver, saison de recharge des nappes phréatiques.

4 Données issues de l'étude climatologique réalisée par Météo France dans le cadre du PCET- Déc. 2012.
5 Ibidem



Les modélisations de l'évolution du climat futur permettent d'étudier l'évolution des paramètres de température, de pluviométrie, de temps passé en période de sécheresse et de nombre de jours de canicule à l'horizon 2030, 2050 et 2080 (par rapport à la période de référence 1971 et 2000)⁶ :

	Température °C d'écart à la référence	Précipitation % d'écart à la référence	Canicule Jours cumulés sur 30 ans	Sécheresse % sur 30 ans
2030	De +0,8° à 1,4°C	De 0 à -5%	De 5 à 20 jours	De 10 à 30%
2050	De +1,8° à +2,2°C	De -5 à -10%	De 5 à 100 jours	De 20 à 40%
2080	De +3° à +3,5°C	De -10% à -30%	Jusqu'à 300 jours	De 40 à 60%

Tableau 2 : Analyse du climat futur sur le territoire aveyronnais ; Source Etude MEDCIE DATAR

Les impacts potentiels de ces évolutions, qu'ils soient positifs ou négatifs, ont été évalués à moyen terme dans les secteurs suivants :

- Disponibilité des ressources (eau, énergie et biodiversité),
- Aménagement et cadre de vie (transport, santé et risques naturels et technologiques),
- Développement économique (agriculture et tourisme).

Cette analyse a permis de révéler une vulnérabilité plus ou moins marquée en fonction des activités.

Ainsi, les secteurs de **l'agriculture, de la santé et de la solidarité, de l'eau et de l'énergie** sont plus fortement impactés.

Agriculture	Santé & Solidarité
 <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des rendements des grandes cultures à moyen terme (après une légère augmentation) • Conflits d'usages autour de la ressource en eau • Cultures et forêts aveyronnaises de moins en moins adaptées au climat • Prolifération des ravageurs et parasites favorisés par des hivers doux. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Personnes vulnérables aux vagues de chaleur : jeunes enfants et personnes âgées • Apparition de maladies peu connues • Aggravation de la précarité énergétique de certains ménages (mauvaise qualité thermique des logements et augmentation du coût des énergies) à laquelle s'ajoutent les difficultés liées aux coûts des transports.
Energie	Eau
 <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des capacités de production hydroélectrique • Baisse possible des consommations en hiver pour le chauffage mais éventuel développement des équipements de climatisation impactant les consommations en été (où la production électrique est plus faible) • Hausse de consommation en été au moment où les capacités de production sont réduites 	 <ul style="list-style-type: none"> • Diminution possible du niveau des nappes et des débits • Augmentation de la concentration en polluants et aggravation de la contamination des nappes par les nitrates • Augmentation des coûts de traitement

Tableau 3 : Analyse sectorielle des effets possibles

6 Données issues du portail DRIAS et de l'Etude MEDCIE Grand Sud-ouest -Rapport Phase 1, Sept 2011.



Ces thématiques apparaissent donc comme prioritaires dans la réflexion à mener sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter les conséquences négatives.

Bien que le Conseil général dispose de peu de leviers d'action au regard de ses compétences, il souhaite s'associer à toute institution concernée par ces thématiques pour s'adapter aux changements climatiques.

1.3.2 Bilan des émissions de GES du patrimoine et des services

Pour son premier PCET, le Conseil général a choisi de focaliser sa réflexion sur ses propres émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, son plan d'action visera dans un premier temps à «montrer l'exemple» en s'attachant à réduire les émissions de son patrimoine et des services qu'il propose.

Ce diagnostic permet d'estimer les émissions relatives au patrimoine du Conseil général ainsi qu'aux services qu'il rend à la population aveyronnaise à partir de données de fonctionnement.

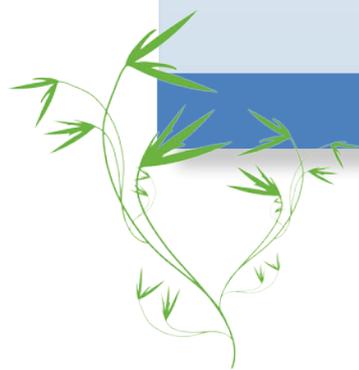
Ainsi, conformément à la réglementation ont été prises en compte dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre, les émissions directes des sources mobiles et fixes de combustion (chaudières, véhicules et engins, etc...), les émissions directes fugitives (climatisation, ...) et les consommations d'électricité et de vapeur :

- dans le domaine du bâtiment, les émissions des bâtiments propriétés du Conseil général ou loués pour ses propres services ainsi que les collègues
- dans le domaine du transport, les émissions :
 - des véhicules et matériels roulants possédés par le Conseil général
 - des véhicules loués par le Conseil général
 - des sociétés de transport scolaire et interurbain ayant conclu un marché avec le Conseil général
 - des sociétés de fauchage et de déneigement ayant conclu un marché avec le Conseil général

De plus, le Conseil général a souhaité élargir le cadre du périmètre obligatoire réglementaire en comptabilisant les émissions :

- liées à des déplacements professionnels des élus et agents réalisés par un moyen de transport n'appartenant pas à la collectivité (avion, train...)
- liées aux déplacements professionnels et domicile / travail des agents hors flotte départementale
- liées aux déchets produits par le Conseil général

Sur ce périmètre, les émissions de gaz à effet de serre ont été estimées à **18 300 tCO₂e** soit **10,2 tCO₂e/ agent**. Ceci équivaut à chauffer près de **4 100 maisons** pendant une année.



Ces émissions se répartissent suivant les postes présentés ci dessous :

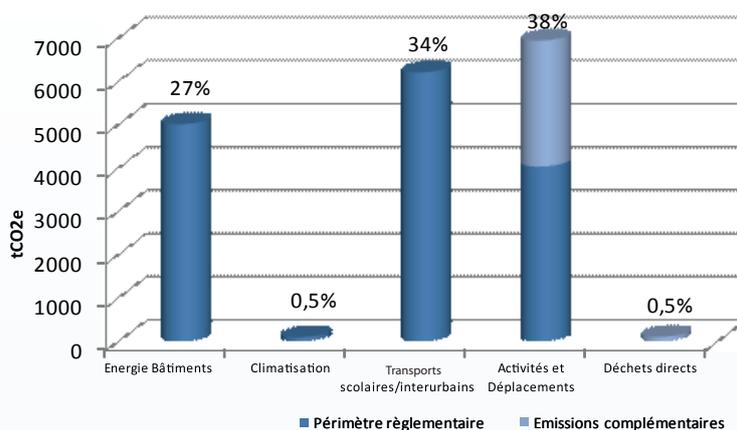


Figure 2 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général par poste d'émissions

Les émissions liées au périmètre réglementaire représentent **84%** du profil d'émissions étudiées.

Les **activités et déplacements des agents** sont constitués de l'utilisation de la flotte de véhicules et des engins, des déplacements professionnels hors flotte (formations, déplacements défrayés), des déplacements « domicile / travail », ainsi que des activités en partie sous-traitées (et qui ont ainsi pu être estimées sur la base des données internes et par rapport au volume exécuté) à savoir essentiellement la viabilité hivernale, le fauchage / débroussaillage et l'élagage.

Cette catégorie représente le poste principal avec **38%** du résultat global dont 42% sont induits par les émissions des déplacements « domicile / travail ».

Puis viennent les émissions des transports de personnes via les **transports scolaires** (73%) et les **transports interurbains** (27%).

Les **consommations énergétiques des bâtiments** viennent en 3^{ème} position avec 27% des émissions globales et prennent en compte les bâtiments départementaux (45%) ainsi que les collèges (55%).

Enfin plus à la marge, **le traitement des déchets** et **la fuite de fluides frigorigènes** indissociables de l'usage de la climatisation représentent moins de 1% des émissions globales.

Conformément à la réglementation, ce bilan des émissions de gaz à effet de serre doit être mis à jour tous les trois ans.

Le volume des émissions de gaz à effet de serre est dépendant du volume d'activités des différents services pris en charge par le Conseil général, lequel est fortement dépendant des évolutions démographiques, économiques et climatiques du territoire. Ces éléments devront être pris en compte dans l'interprétation des variations des émissions entre l'année n et l'année n+3.



2 ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Le Plan climat énergie territorial du Conseil général de l'Aveyron n'est pas qu'un simple plan de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'un projet de conduite du changement au sein du Conseil général. Changements collectifs et individuels qui touchent tant à l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services qu'à l'évolution des pratiques professionnelles (voire personnelles).

2.1 Les objectifs

La réalisation du diagnostic « énergie-climat » a permis de faire ressortir les enjeux du département en la matière. De ces enjeux ont émergé des objectifs stratégiques permettant de structurer le PCET :

- Mettre en **cohérence** toutes les actions menées par le Conseil général et assurer leur suivi et leur évaluation
- Générer une **dynamique** de changement interne en démontrant notre exemplarité auprès de nos administrés et de nos partenaires
- Partager les connaissances et les compétences acquises avec les **acteurs** du territoire afin de les mobiliser et mutualiser les savoirs faire.
- Conforter et renforcer **l'image** d'un des départements les plus écologiques de France (Marianne d'Or)

2.2 La concertation

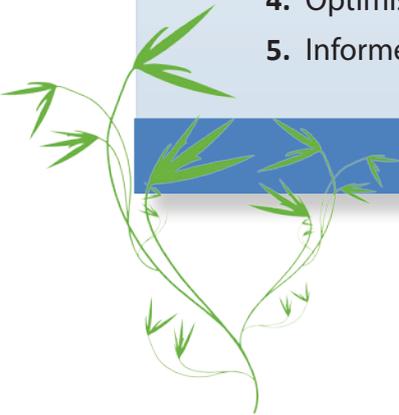
Une première étape de sensibilisation aux changements climatiques et à la démarche PCET a été réalisée de novembre 2011 à mai 2012 dans l'intégralité des services. Elle a permis d'informer 210 agents.

La première phase de construction du plan d'action s'est déroulée autour d'ateliers techniques et d'ateliers thématiques ouverts à tous les agents.

Les ateliers thématiques sont constitués de groupes de travail ayant pour objectif de cerner plus finement les leviers d'action permettant de répondre aux enjeux qui sont ressortis du diagnostic énergie-climat et d'élaborer en commun des propositions d'actions.

Cinq défis stratégiques pour le Conseil général de l'Aveyron ont ainsi été identifiés lors de la phase de diagnostic aboutissant à 5 ateliers :

1. Améliorer les performances énergétiques du patrimoine et des activités des routes du Conseil général
2. Repenser/optimiser les déplacements professionnels
3. Sensibiliser à la réduction des consommations énergétiques et aux changements de comportements en interne
4. Optimiser les déplacements collectifs
5. Informer les acteurs sur la prise en compte des enjeux de l'adaptation



Ces 5 ateliers se sont déroulés en février et mars 2013. Ils ont permis de réunir près d'une centaine d'agents.

Les ateliers 1 et 4 ont traité l'aspect purement technique. Les ateliers 2 et 3, ouverts à tous les agents, touchaient au fonctionnement interne du Conseil général ; deux séances de travail ont été organisées :

- 1^{ère} séance : identifier les objectifs et formuler des pistes d'actions
- 2^{ème} séance : définir en détail le contenu des actions proposées.

L'atelier 5, quant à lui, a une dimension plus territoriale. Il a été de fait, élargi aux partenaires institutionnels (représentants de l'Etat, Conseil régional, Chambres consulaires, collectivités du territoire, CAUE, ...). Il a permis de présenter les éléments de diagnostic qui sont ressortis de l'étude de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et d'échanger sur les actions en cours et celles dans lesquelles pourrait s'investir le Conseil général.

2.3 La construction du plan d'action

Toutes les propositions d'actions ayant émergé de cette phase de concertation ont été centralisées et ont fait l'objet d'un premier tri par l'équipe projet⁷ pour éliminer les actions redondantes, regrouper celles faisant l'objet d'une action plus globale et en reformuler certaines.

Ainsi une quarantaine d'actions ont été retenues.

Ces actions ont alors été présentées et discutées avec chaque service potentiellement concerné. Ces entretiens ont permis d'ajuster et de compléter le contenu de certaines actions, de comprendre les contraintes de mise en œuvre voire d'identifier d'autres actions structurantes.

Le déroulé de la construction du plan d'action est représenté par le schéma suivant :

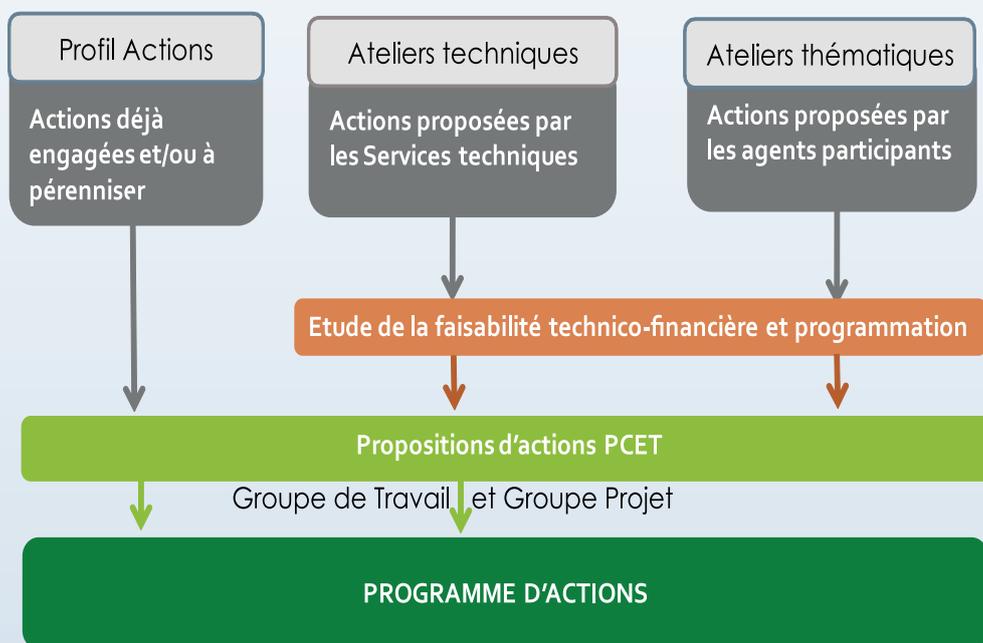


Figure 3 : Déroulement du plan d'action

7 Equipe projet : Direction de l'environnement et bureau d'études.



A noter que le Conseil général mène déjà beaucoup d'actions qui ont un impact indirect sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est le cas par exemple de l'aménagement numérique du territoire, la numérisation de l'état civil des archives départementales, ou encore le bibliobus départemental qui permettent in fine de limiter les déplacements des habitants en proposant un service de proximité ou dématérialisé. Cependant, le choix a été fait de ne prendre en compte que les actions dont l'objectif premier répond à la lutte contre le changement climatique.

Ce premier plan d'action vise donc essentiellement à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir. De nombreux travaux, indispensables, seront donc menés à ce titre, notamment en matière de diagnostic et d'évaluation.

Enfin, une attention particulière a été apportée à la cohérence de ce premier plan d'action avec le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie de Midi-Pyrénées (SRCAE).

2.4 Une démarche d'amélioration continue

La mise en place d'un PCET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et du plan d'action, ainsi qu'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables. Elle s'accompagne également d'une stratégie de communication adaptée.

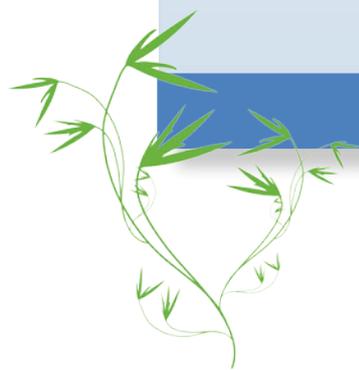
Suivi et évaluation partagée

Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ».

L'évaluation du projet global doit associer les agents impliqués d'une manière ou d'une autre dans le projet, afin de satisfaire l'exigence de transparence et d'information, facteur d'efficacité sociale pour un développement durable. En outre, une évaluation partagée permet de mobiliser l'intelligence collective : associer les agents à l'évaluation en continu prolonge leur participation au projet.

L'évaluation de la démarche consiste à mesurer les résultats et l'impact de chaque action suivant 5 niveaux :

- La pertinence des objectifs au regard des enjeux
- La cohérence des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs
- L'efficacité des actions mises en œuvre au regard des objectifs et des résultats obtenus
- L'efficience des moyens au regard des résultats obtenus
- L'utilité des résultats au regard des enjeux



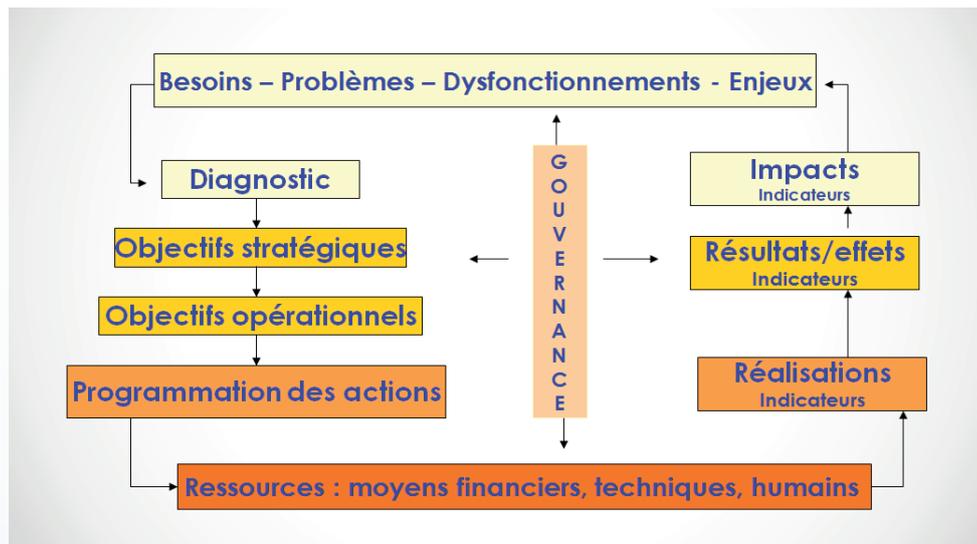


Figure 4 : Schéma de la démarche projet

Plusieurs types d'indicateurs existent et permettent d'avoir une vision quantitative et/ou qualitative des actions et de la démarche dans sa globalité.

Le Commissariat général au développement durable a élaboré un référentiel⁸ pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et définit les différents types d'indicateurs associés aux objectifs :

- Les indicateurs de contexte (mise à jour des données liées à l'état des lieux)
- Les indicateurs stratégiques (avancement de la mise en œuvre, des réalisations, ...)
- Les indicateurs de suivi :
 - Indicateurs de réalisation (suivi, lisibilité des ressources mobilisées)
 - Indicateurs de résultat (analyse des effets et impacts)

Pendant la phase de rédaction des fiches actions, un travail de définition d'indicateurs de suivi pertinents et accessibles a été engagé avec les différents chefs de projet, ceci afin de bénéficier d'une évaluation fiable et lisible du programme d'actions et de quantifier, lorsque cela était possible, les résultats en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A noter que la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et compétences du Conseil général tous les trois ans sera également un outil de suivi et d'évaluation indispensable pour mesurer l'avancement et les résultats des différentes actions.

8 Commissariat général au développement durable ; Références - De la stratégie à l'évaluation : des clés pour réussir un Agenda 21 local. Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable. Déc. 2011



Communication

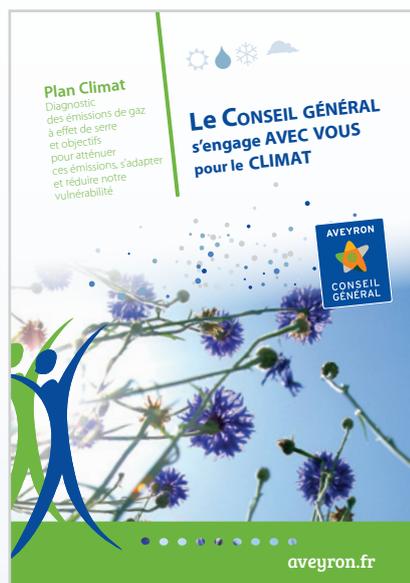
La communication est un levier très important pour diffuser les informations et mobiliser les acteurs. Ainsi, l'élaboration du PCET a permis la création d'une page spécifique sur le site Internet du Conseil général, qui reprend les principales informations (résultats du diagnostic, initiatives sur le territoire,...)

La première phase de diagnostic a été présentée à l'Assemblée départementale du 25 janvier 2013 à l'issue de laquelle une conférence de presse s'est tenue.

De plus, le document de synthèse de ce diagnostic a été distribué à l'ensemble des élus et des agents en janvier 2013. Ce document avait pour objectif d'informer mais aussi et surtout d'inciter tous ceux qui le souhaitent à participer aux ateliers de concertation.

Un article a été publié dans le magazine L'Aveyron en mars 2013 présentant l'élaboration du PCET du Conseil général en particulier l'étude de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Une plaquette de présentation du PCET sera réalisée dès son approbation et transmise à l'ensemble des élus, des agents et des partenaires institutionnels. Un autre article sera publié sur le plan d'action mis en œuvre par le Conseil général.



3 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Le PCET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 5 prochaines années (2013-2017).

Dans un contexte économique difficile, l'objectif de la première année de mise en œuvre du PCET est d'entretenir l'engagement de la démarche sur le long terme, en assurant les conditions de sa pérennisation et de sa montée en puissance progressive par des actions structurantes.

Les deux volets d'actions nécessaires à la cohérence de toute politique climatique à savoir l'atténuation et l'adaptation sont déclinés en 6 axes stratégiques.

Axe 1 - Animation / Suivi

Axe 2 - Déplacements des agents

Axe 3 - Patrimoine départemental

Axe 4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général

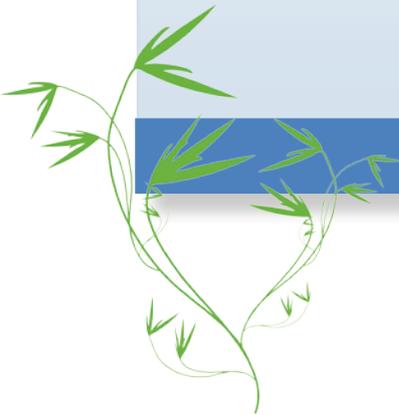
Axe 5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire

Axe 6 - Qualité de l'air

Pour chacun des axes, le contexte est rappelé ci-après mettant en exergue les actions les plus significatives déjà à l'œuvre ainsi que les leviers d'action.

Le plan d'action fait l'objet d'un tableau de synthèse : chaque axe est décliné en objectifs opérationnels avec des actions identifiées.

Enfin, chaque action fait l'objet d'une fiche permettant de détailler sa mise en œuvre (contexte, objectifs, pilote, partenaires, cibles, étapes de mise en œuvre, indicateurs de réalisation et de résultat) (cf. Annexes).



3.1 Animation / Suivi

L'élaboration du Plan climat énergie territorial a permis de mettre en place des instances de prises de décisions et de diffusion de l'information :

- **Le Groupe Travail** est composé des agents référents, et de la Direction de l'environnement. Durant l'élaboration du PCET, il a permis notamment la collecte de données nécessaires aux diagnostics ainsi que la validation technique des actions proposées. Chaque référent est également un vecteur de sensibilisation et d'informations auprès des agents de son service.
- **Le Groupe Projet** est composé du Président du Conseil général, du Président de la Commission de l'Environnement, du Développement durable et de la Biodiversité, du Directeur général des services, des Directeurs généraux adjoints et de la Direction de l'environnement. Il s'agit de l'instance décisionnaire de la démarche, elle valide les orientations stratégiques et le plan d'action.

Ponctuellement des personnes ressources ont été associées à l'élaboration de ce PCET (DREAL, DDT, Conseil régional, ARPE, ADEME).

Il est apparu primordial de mobiliser une équipe PCET à laquelle participe chaque agent référent désigné dans chaque action, pour assurer le suivi transversal du PCET.

La création d'un service évaluation et contrôle de gestion, rattaché à la Direction générale des services, est en cours de réflexion. Ce service assurerait l'animation et le suivi transversal du PCET, en liaison avec l'ensemble des directions.

Objectif opérationnel	n° action	Action	Direction pilote
1 - Pérenniser le PCET	1-1	Mettre en place une gouvernance pour assurer le suivi et l'évaluation du PCET	Direction Générale des Services

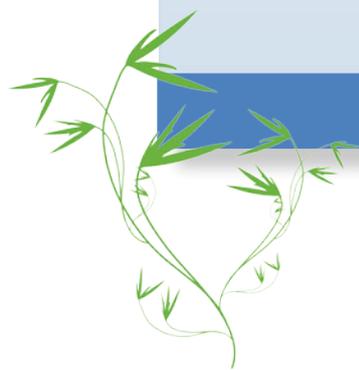
Tableau 4 : Synthèse de l'axe 1 « Animation / Suivi »

3.2 Déplacements des agents

Les actions proposées pour optimiser et réduire les déplacements générés par les activités du département et utiliser des moyens de déplacement plus « propres », s'articulent autour de 4 objectifs opérationnels. Elles seront déployées progressivement sur les 5 prochaines années.

Réduire l'impact de la flotte départementale

Entre 2008 et 2011, le Département a consenti un effort financier important pour renouveler et moderniser la flotte de véhicules et d'engins utilisés par la Direction des routes et des grands travaux pour ses activités d'exploitation et d'entretien de la route. Cet effort, qui s'est maintenu en 2012 et 2013, a permis de diminuer les consommations de carburant par catégorie de véhicules, diminutions qui ont été compensées partiellement par l'augmentation générale des gabarits et des puissances moteur constatées pour les poids-lourds et les tracteurs-épareuses.



D'autre part, en parallèle, le Conseil Général a poursuivi depuis 2008 sa politique de fauchage raisonné initiée en lien avec la Direction départementale de l'équipement, qui consiste à diminuer l'intensité de fauche et de débroussaillage sur les dépendances routières départementales. Cette démarche a permis de générer des économies de carburant qu'il n'est pas possible d'évaluer indépendamment de l'impact du renouvellement des tracteurs.

Enfin, la bonne connaissance du parc automobile du département (via notamment le suivi détaillé des consommations et des interventions) est un point essentiel pour activer les leviers d'action pertinents. Ainsi, ce volet permet de valoriser les solutions purement techniques, en cours ou en réflexion, qui seront menées pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la flotte.

La Direction des routes et des grands travaux va donc continuer à approfondir son expertise technique notamment sur les nouvelles technologies disponibles sur le marché mais aussi l'optimisation des performances de la flotte existante

Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général

A l'heure actuelle les véhicules sont majoritairement attribués à titre nominatif. Cependant suite à l'agrandissement de la flotte pour le Pôle des solidarités départementales, une nouvelle approche a été expérimentée. Il s'agit de mutualiser l'usage des véhicules sur un même site pour augmenter leur taux d'utilisation. La réflexion doit être élargie à tous les sites.

La mise en place d'un outil de réservation des ressources, commun à chaque service, devrait permettre d'aider à la mise en place de l'action.

Une formation à l'écoconduite a déjà été organisée en 2011 et a bénéficié en priorité aux agents sur la base des critères de fréquence de déplacement professionnel. Le projet consiste à développer cette formation et à ouvrir la possibilité d'une formation adaptée aux conducteurs d'engins.

Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs

Un nouveau plan départemental des transports interurbains et scolaires, opérationnel au mois de septembre 2013, a été étudié pour mieux répondre aux attentes des Aveyronnais. Le diagnostic mené sur le territoire dans le cadre de la réactualisation a mis en évidence la très mauvaise connaissance de ce service par les habitants. Ainsi la mise en œuvre de ce nouveau plan prévoit une campagne de communication pour optimiser la diffusion des informations.

La priorité a donc été ici, d'informer et de sensibiliser les agents à tous les transports dits « moins émissifs » (transports en commun, covoiturage,...) en espérant impacter leur comportement essentiellement en ce qui concerne les déplacements domicile / travail.

Il est proposé par ailleurs d'engager une réflexion pour l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de favoriser le déplacement des agents sur de courts trajets notamment entre services, en lieu et place de l'usage d'un véhicule.



Réduire les déplacements par de nouvelles méthodes d'organisation du travail

La réflexion porte sur une réelle utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique ainsi que sur une optimisation des déplacements de certains agents par du covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

Remarque : L'orientation vers le télétravail n'a pas été retenue. En effet une première réflexion a déjà été conduite et les conclusions ont montré qu'il y a au final peu d'activités télétravaillables au sein de la collectivité et qu'il existe des contraintes fortes en matière d'organisation matérielle entraînant des surcoûts budgétaires.

Objectifs opérationnels	n° action	Actions	Directions/Service pilotes
2 - Réduire l'impact de la flotte départementale	2-1	Optimiser le renouvellement des engins	Direction des Routes et des Grands Travaux
	2-2	Planifier une intervention sur le réglage des moteurs	Direction des Routes et des Grands Travaux
	2-3	Favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone	Direction Générale des Services
3 - Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général	3-1	Renforcer la mutualisation des véhicules par bâtiment	Direction Générale des Services
	3-2	Intégrer un volet de conduite économique dans le règlement d'utilisation des véhicules du département	Direction Générale des Services
	3-3	Développer la formation à l'écoconduite à tous les agents	Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité
4 - Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs	4-1	Limiter l'usage de la voiture sur les courtes distances	Direction Générale des Services
	4-2	Encourager l'utilisation des transports en commun	Service des Transports
	4-3	Développer le covoiturage en interne	Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité
5 - Réduire les déplacements par de nouvelles méthodes d'organisation du travail	5-1	Développer l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique	Direction Générale des Services

Tableau 5 : Synthèse de l'axe 2 « Déplacements des agents »



3.3 Patrimoine départemental

La sobriété et l'efficacité des bâtiments départementaux sont des thématiques sur lesquelles le Conseil général s'est engagé depuis plusieurs années maintenant.

Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti

Le Conseil général a engagé des programmes de réhabilitation de son patrimoine intégrant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments par des travaux d'isolation : façades, toiture, menuiseries extérieures... ; et la modernisation des systèmes de chauffage (régulation, remplacement de chaudières notamment par des chaudières bois).

Ces programmes concernent également la construction de bâtiments aux normes avec notamment la construction du Centre Technique départemental de Flavin dans le cadre d'une démarche HQE certifiée en phase programme et en phase conception.

De plus, la télégestion est déjà en place sur les sites les plus importants. Elle assure notamment un suivi mensuel des consommations et alerte le service en cas d'anomalie. L'extension de cet outil est envisagée au cas par cas.

Enfin, l'élaboration des diagnostics de performances énergétique (DPE) est en cours de finalisation sur l'intégralité du bâti et a été renforcée par des audits énergétiques sur les sites les plus importants. Cette première étape permettra notamment de référencer l'état de base du patrimoine avant d'envisager des actions plus précises d'économies d'énergie.

Sensibiliser aux économies d'énergie

A partir de ces diagnostics, des actions de sensibilisation aux économies d'énergie seront mises en place auprès des agents du Conseil général mais également dans les collèges.

Encourager l'utilisation des énergies renouvelables

Dans le domaine des énergies renouvelables, le Conseil général jouit d'une importante connaissance et expertise technique sur la filière bois énergie qu'il cherche à améliorer constamment. De plus, il explore d'autres perspectives en la matière. En effet, il vient de lancer une étude sur le potentiel d'intégration photovoltaïque de l'intégralité du patrimoine bâti. Elle devrait lui permettre d'identifier des leviers d'action en la matière.

Développer des pratiques moins émissives pour les activités routières

Pour ce qui est du patrimoine routier, là encore de nombreux leviers d'action ont déjà été activés, à travers la mise en œuvre de techniques routières innovantes du type enrobés coulés à froid ou le retraitement des chaussées à l'émulsion lors des opérations de sauvegarde ainsi que la réutilisation de matériaux extraits sur des chantiers, le traitement à la chaux des matériaux et leur recyclage.

D'un point de vue technique il n'est cependant pas possible d'estimer si ces résultats pourront être réitérés voire dépassés d'une année sur l'autre. Cependant, la Direction des routes et des grands travaux souhaite poursuivre ses efforts pour réduire les émissions des chantiers notamment par l'acquisition d'un éco comparateur qui permettra de quantifier les impacts et évaluer les technologies.



Objectifs opérationnels	n° action	Actions	Directions pilotes
6 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti	6-1	Mener une réflexion globale sur la performance énergétique des bâtiments	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	6-2	Améliorer le management de la performance énergétique	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	6-3	Promouvoir les actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie	Direction de l'Environnement
7 - Sensibiliser aux économies d'énergie	7-1	Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie	Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité
	7-2	Mener des actions ciblées de sensibilisation auprès des collègues	Direction Générale des Services
	7-3	Renforcer la sensibilisation des nouveaux arrivants	Direction de l'Environnement
8 - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables	8-1	Valoriser le bois d'élitage	Direction des Routes et des Grands Travaux
	8-2	Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	8-3	Mener la réflexion sur l'intégration de panneaux photovoltaïques au patrimoine départemental	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
9 - Développer des pratiques moins émissives pour les activités routières	9-1	Analyser et comparer les techniques routières	Direction des Routes et des Grands Travaux

Tableau 6 : Synthèse de l'axe 3 « Patrimoine départemental »

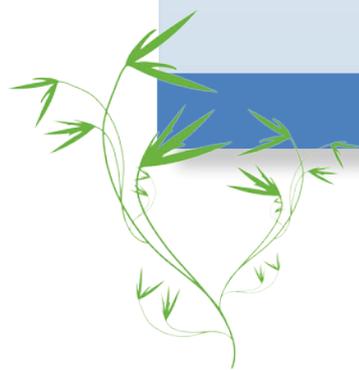
3.4 Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général

L'écocitoyenneté des services du Conseil général passe tout d'abord par la prise de conscience des impacts néfastes environnementaux et sociaux que peuvent engendrer toute activité professionnelle et tout comportement individuel. Ce n'est qu'après cela que des solutions concrètes et efficaces pourront être recherchées et mises en place.

Optimiser les achats

Ainsi le Conseil général souhaite renforcer l'amélioration continue des pratiques d'achats et de commandes publiques tout en travaillant à faire évoluer les pratiques au sein de chaque service.

Sur ce dernier point il est à noter que différentes actions de sensibilisation et d'information ont été ventilées dans les différents axes stratégiques.



Des efforts sont déjà engagés depuis plusieurs années pour optimiser l'usage des consommables. Ainsi, l'achat des fournitures bureautiques a fortement baissé et un suivi par service est en place depuis 2010. Le suivi et le contrôle sont effectués annuellement. Au-delà de la baisse quantitative des achats de fourniture, le Conseil général poursuit son engagement dans l'achat de produits durables : produits d'entretien « écolabels », papier recyclé...

Réduire l'usage du papier

Des économies de consommation de papier ont été réalisées grâce au développement de la dématérialisation des procédures de traitement de l'information et la généralisation du recto/verso.

La dématérialisation se poursuivra sur le courrier, les arrêtés et les pièces justificatives de la chaîne comptable. Par ailleurs, l'informatisation de la saisie des notes de frais permettra de réduire la consommation de papier tout en facilitant le traitement des données.

Améliorer la gestion des déchets issus des activités du Conseil général

La prévention, la gestion et la valorisation des déchets sont également une composante primordiale de cet axe. La collecte de données liée à la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre a révélé un manque de disponibilité de l'information et de vision globale sur ce sujet. Le plan de prévention des déchets de la collectivité sera mis en place. Un travail sera par ailleurs engagé autour de l'optimisation des services de restauration des cantines des collèges et la mise en place d'actions de sensibilisation au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Systematiser le développement durable dans les projets évènementiels portés par le Conseil général

Enfin, les grandes manifestations sportives et culturelles font l'objet de réflexions en termes de réduction de l'impact environnemental (aménagement du site, gestion des déchets, ...). L'objectif est donc de formaliser ces réflexions et les actions concrètes mises en œuvre pour mieux les structurer et les valoriser voire en imaginer de nouvelles.

A moyen terme, ce travail de recensement et de concertation pourrait permettre d'identifier les événements mais aussi les projets pilotés par le Conseil général sur lesquels ces actions pourraient être dupliquées.

A plus long terme, cette action pourrait être élargie aux projets supportés financièrement par le département. Ainsi des démarches telles que «Un territoire, un projet, une enveloppe » accordent déjà des soutiens financiers sur des actions comme la réduction des consommations énergétiques dans les installations agricoles. L'idée serait alors de réfléchir à l'intégration de critères d'éco conditionnalités aux aides octroyées par le Conseil général. Il s'agit là, d'un levier important pour déployer la politique de lutte contre le changement climatique sur le territoire.



Objectifs opérationnels	n° action	Actions	Directions/Service pilotes
10 - Optimiser les achats	10-1	Optimiser l'achat de fournitures administratives	Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité
	10-2	Optimiser le matériel informatique et les imprimantes	Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation
11 - Réduire l'usage du papier	11-1	Poursuivre la dématérialisation	Direction Générale des Services
	11-2	Informatiser la saisie des notes de frais	Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation
12 - Améliore la gestion des déchets issus des activités du Conseil général	12-1	Optimiser la gestion des déchets des services administratifs et techniques	Direction de l'Environnement
	12-2	Améliorer la gestion des déchets des services de restauration des collèges	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	12-3	Sensibiliser les collèges à la gestion des biodéchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire	Direction de l'Environnement
13 - Systématiser le développement durable dans les projets événementiels portés par le Conseil général	13-1	Poursuivre la réduction des gaz à effet de serre dans les événements organisés par le Conseil général	Direction Générale des Services

Tableau 7 : Synthèse de l'axe 4 « Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général »

3.5 Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire

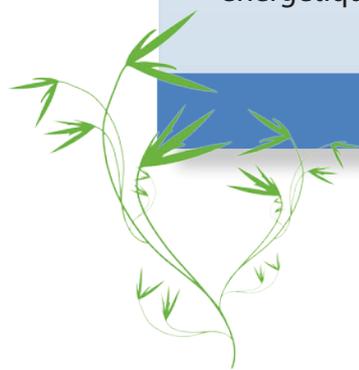
Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation

La notion d'adaptation aux changements climatiques étant récente elle peut s'avérer peu aisée à appréhender. Prendre en compte dans la réflexion, des impacts encore peu voire pas visibles, dont les effets sont encore difficilement quantifiables, n'est pas une mince affaire. Aujourd'hui, compte tenu de la connaissance encore limitée des effets du changement climatique à moyen terme, il est préférable de commencer par favoriser le développement du suivi et de la connaissance du changement climatique et de ses impacts dans les différents secteurs ainsi que d'accompagner des actions de sensibilisation.

Par ailleurs, pour les collectivités qui s'engagent à la réalisation ou à la révision de documents d'urbanisme, il est rappelé, conformément à l'article L 121 -1 du code de l'urbanisme rendu obligatoire depuis le 1er juillet 2013, que ces documents doivent déterminer les conditions d'adaptation. Pour cela elles pourront s'appuyer sur le diagnostic réalisé par le Conseil général.

Participer à la réflexion sur la transition énergétique

Au-delà des enjeux liés aux changements climatiques s'ajoute la perspective de l'augmentation du coût des énergies fossiles et fissiles. L'enjeu est de développer la transition énergétique en favorisant notamment le développement des énergies renouvelables.



Le département de l'Aveyron est déjà bien en avance sur la production de ces énergies : il assure 10% de la production d'énergie hydroélectrique de France, il est le deuxième plus grand parc éolien de France et est le premier département de Midi-Pyrénées dans le secteur de l'énergie photovoltaïque. Il dispose notamment d'un fort potentiel en bois énergie qui reste à valoriser.

Le secteur du transport a également été pris en compte via une réflexion sur la mobilité durable qui intègre la notion de covoiturage sur le territoire ainsi que celle des transports en commun.

C'est l'occasion de mettre en avant le nouveau plan des transports interurbains et scolaires, opérationnel au mois de septembre 2013 ainsi que les actions menées depuis plusieurs années. Ainsi, la modernisation de la flotte d'autocars a permis de diminuer de 7% la consommation moyenne entre 2005 et 2010. De plus, des engagements forts sont déjà pris par les prestataires via notamment la signature de la charte «*Objectif CO2, les transporteurs s'engagent*».

Lutter contre la précarité énergétique

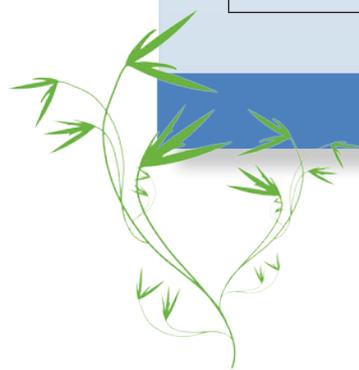
Face à l'augmentation du coût de l'énergie, la lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur pour pouvoir accompagner et prévenir les risques d'une population fragilisée. Le Conseil général est déjà fortement engagé dans cet objectif à travers divers programmes qu'il a souhaité mettre en avant dans ce plan d'action.

Préserver les ressources naturelles

Enfin, le Conseil général poursuit son engagement pour la protection de la biodiversité en accompagnant les communes rurales à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques et en favorisant la préservation et la connaissance des espaces naturels sensibles.

Il participe par ailleurs aux travaux d'élaboration de la Trame Verte et Bleue dans le cadre du schéma de cohérence écologique, et encourage les collectivités à une prise en compte globale des écosystèmes.

Objectifs opérationnels	n° action	Actions	Directions pilotes
14 - Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation	14-1	Mettre en place un réseau départemental d'échanges sur les changements climatiques	Direction de l'Environnement
	14-2	Accompagner la mise en place des actions de sensibilisation aux changements climatiques	Direction de l'Environnement
	14-3	Accompagner l'observatoire départemental des saisons	Direction de l'Environnement
15 - Participer à la réflexion sur la transition énergétique	15-1	Accompagner la valorisation de la filière bois énergie en Aveyron	Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace
	15-2	Accompagner la mobilité durable	Direction Générale des Services
	15-3	Mettre en place un nouveau plan départemental des transports	Service des Transports



Objectifs opérationnels	n° action	Actions	Directions pilotes
16 - Lutter contre la précarité énergétique	16-1	Améliorer l'habitat à travers le programme «Habiter mieux»	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
	16-2	Mettre en place le Bilan Energétique et d'Utilisation du Logement	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
	16-3	Suivre le Fonds de Solidarité pour le Logement	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
	16-4	Mettre en place le nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
17 - Préserver les ressources naturelles	17-1	Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau	Direction de l'Environnement
	17-2	Faire connaître et préserver les espaces naturels sensibles	Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace

Tableau 8 : Synthèse de l'axe 5 « Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire »

3.6 Qualité de l'air

La préservation de la qualité de l'air est l'un des enjeux du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie élaboré par la Préfecture de région et le Conseil régional de Midi-Pyrénées.

Le Conseil général contribue à la réduction des polluants atmosphériques notamment en remplaçant les anciennes chaudières par des chaudières, de préférence à bois, équipées de filtres à particules et en encourageant l'utilisation de modes de transports « doux » (transports en commun, vélos, véhicules électriques,...).

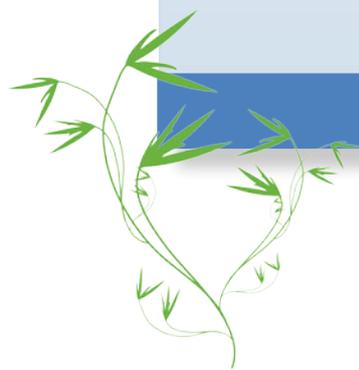
De plus, la politique de réduction des produits phytosanitaires utilisés pour le traitement des accotements routiers a permis de passer de 1 500 litres épanchés en 2004 à 300 litres en 2011, pour une surface totale à entretenir de l'ordre de 100 Ha (entre 2008 et 2011, les volumes ont été divisés par 3).

Enfin, s'agissant du nettoyage de ses locaux, le Conseil général privilégie l'utilisation de produits d'entretien «écolabels» contribuant ainsi à réduire les effets néfastes de polluants dans l'air intérieur.

Il est proposé de mettre en avant les actions déjà menées par le Conseil général pour améliorer la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques et agir sur les pratiques.

Objectifs opérationnels	n° action	Action	Directions pilote
18 - Participer à la réduction de la pollution atmosphérique	18-1	Améliorer la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques	Direction de l'Environnement
	18-2	Agir sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphérique	Direction des Routes et des Grands Travaux

Tableau 9 : Synthèse de l'axe 6 « Qualité de l'air »



4 RÉSULTATS ATTENDUS- OBJECTIFS DE RÉDUCTION

L'élaboration d'un PCET et du plan d'action qui en découle doit permettre avant tout à toute collectivité de s'engager à son échelle dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique engagée par la France.

Il convient donc de participer à l'effort national pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en termes :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France de 14% par rapport à 2005 d'ici en 2020 et de 75% d'ici à 2050,
- de maîtrise de la demande énergétique (baisse de 20% de la consommation énergétique d'ici 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne) ;
- de développement des énergies renouvelables pour atteindre une part de 23% dans le mix énergétique français.

Ainsi, le Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, rendant obligatoire l'élaboration du PCET pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, prévoit notamment que l'effort consenti au travers du plan d'action devra être quantifié par secteur d'émissions, dans la mesure du possible.

Dans cette optique, la construction du plan d'action et les premières études de faisabilité des actions ont permis à la collectivité d'estimer un volume chiffré de réduction des émissions lié à la planification des actions (entreprises et à entreprendre).

Cet objectif est donc à considérer avec toutes les limites de l'exercice de prospective qui en découle. En effet, il est basé sur l'estimation des effets potentiels des actions proposées tant au niveau de leur réalisation que de leurs impacts. Ces simulations ont été opérées via des hypothèses et uniquement sur les actions impactant directement le périmètre, considéré comme restant fixe⁹, pris en compte dans la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2011.

De plus il faut prendre en compte le fait qu'un grand nombre d'actions nécessite, avant toute mise en œuvre opérationnelle, une étape d'étude soit de faisabilité soit de montage de projet. Ainsi, les effets attendus de réduction des émissions ne seront prépondérants qu'après plusieurs exercices.

Ainsi, cette première estimation a surtout pour objectif de permettre au Conseil général de suivre et surtout d'évaluer l'efficacité de ses actions année après année.

⁹ Le volume d'activités à moyen et long terme du Conseil général va très certainement évoluer mais personne ne peut à l'heure actuelle prévoir dans quel sens. Ces évolutions seront à prendre en compte et à expliquer dans l'analyse et l'évaluation qui sera faite du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2015.



L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, calculé sur la base des hypothèses jugées les plus pragmatiques, à périmètre constant et sous réserve des capacités et moyens de gestion du Conseil général, serait de 8% d'ici à 2020, selon la répartition par poste d'émission présentée ci-dessous.

Poste d'émissions	Objectifs de réduction		
	Emissions de gaz à effet de serre évitées		Consommation d'énergie
	Gain estimé	%	%
Transports interurbains/ scolaires	497 tCO ₂ e	8 %	8 %
Déplacements professionnels	183 tCO ₂ e	5 %	4,4 %
Déplacements domicile/travail	185 tCO ₂ e	6 %	
Patrimoine bâti	552 tCO ₂ e	11 %	9,5 %
Déchets	7 tCO ₂ e	7 %	
TOTAL	1424 tCO₂e	8 %	8 %

Tableau 10 : « Synthèse des objectifs de réduction de GES par poste d'émission »



5.1 SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS

Synthèse des fiches actions

Axe	Objectif	n°	Action	Pilote
1 - Animation / suivi				
1 - Pérenniser le Plan Climat Energie Territorial				
		1-1	Mettre en place une gouvernance pour assurer le suivi et l'évaluation du PCET	Direction Générale des Services
2 - Déplacements des agents				
2 - Réduire l'impact de la flotte départementale				
	2 - Réduire	2-1	Optimiser le renouvellement de la flotte	Direction des Routes et des Grands Travaux
		2-2	Planifier une intervention sur le réglage des moteurs	Direction des Routes et des Grands Travaux
	2 - Réduire	2-3	Favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone	Direction Générale des Services
3 - Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général				
		3-1	Renforcer la mutualisation des véhicules par site	Direction Générale des Services
	3 - Optimiser	3-2	Intégrer un volet de conduite économique dans le règlement d'utilisation des véhicules du	Direction Générale des Services
		3-3	Développer la formation à l'écoconduite à tous les agents	Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité
4 - Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs				
	4 - Inciter	4-1	Limitier l'usage de la voiture sur les courtes distances	Direction Générale des Services
		4-2	Encourager l'utilisation des transports en commun	Service des Transports
	4 - Inciter	4-3	Développer le covoiturage des agents	Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité
5 - Réduire les déplacements par de nouvelles méthodes d'organisation du travail				
		5-1	Développer l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique	Direction Générale des Services
3 - Patrimoine départemental				
6 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti				
	6 - Améliorer	6-1	Mener une réflexion globale sur la performance énergétique des bâtiments	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
43 actions				

Synthèse des fiches actions

Axe	Objectif	n°	Action	Pilote
		6-2	Améliorer le management de la performance énergétique	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	6 - Améliorer	6-3	Promouvoir les actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie	Direction de l'Environnement
7 - Sensibiliser aux économies d'énergie				
		7-1	Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie	Direction Générale des Services
	7 - Sensibiliser	7-2	Mener des actions ciblées de sensibilisation auprès des collègues	Direction de l'Environnement
		7-3	Renforcer la sensibilisation des nouveaux arrivants	Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité
8 - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables				
	8 - Encourager	8-1	Valoriser le bois d'élagage	Direction des Routes et des Grands Travaux
		8-2	Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
	8 - Encourager	8-3	Mener la réflexion sur l'intégration de panneaux photovoltaïques au patrimoine départemental	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
9 - Développer des pratiques moins émissives pour les activités routières				
		9-1	Analyser et comparer les techniques routières	Direction des Routes et des Grands Travaux
4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général				
10 - Optimiser les achats				
	10 - Optimiser	10-1	Optimiser l'achat de fournitures administratives	Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité
		10-2	Optimiser le matériel informatique et les imprimantes	Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation
11 - Réduire l'usage du papier				
	11 - Réduire	11-1	Poursuivre la dématérialisation	Direction Générale des Services
		11-2	Informatiser la saisie des notes de frais	Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation
43 actions				

Synthèse des fiches actions

Axe	Objectif	n°	Action	Pilote
12 - Améliorer la gestion des déchets issus des activités du Conseil général				
12 - Améliorer		12-1	Optimiser la gestion des déchets des services administratifs et techniques	Direction de l'Environnement
		12-2	Améliorer la gestion des déchets des services de restauration des collèges	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges
12 - Améliorer		12-3	Sensibiliser les collèges à la gestion des biodéchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire	Direction de l'Environnement
13 - Systématiser le développement durable dans les projets événementiels portés par le Conseil général				
		13-1	Poursuivre la réduction des gaz à effet de serre dans les évènements organisés par le Conseil général	Direction Générale des Services
5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire				
14 - Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation				
14 - Développer		14-1	Mettre en place un réseau départemental d'échanges sur les changements climatiques	Direction de l'Environnement
		14-2	Accompagner la mise en place des actions de sensibilisation aux changements climatiques	Direction de l'Environnement
14 - Développer		14-3	Accompagner un observatoire départemental des saisons	Direction de l'Environnement
15 - Participer à la réflexion sur la transition énergétique				
		15-1	Accompagner la valorisation de la filière bois énergie en Aveyron	Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace
15 - Participer		15-2	Accompagner la mobilité durable	Direction Générale des Services
		15-3	Mettre en place un nouveau plan départemental des transports	Service des Transports
16 - Lutter contre la précarité énergétique				
16 - Lutter		16-1	Améliorer l'habitat à travers le programme "Habiter mieux"	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
		16-2	Mettre en place le Bilan Energétique et d'Utilisation du Logement	Direction de l'Emploi et de l'Insertion du Logement
16 - Lutter		16-3	Suivre le Fonds de Solidarité pour le Logement	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
		16-4	Mettre en place le nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes	Direction de l'Emploi et de l'Insertion
43 actions				

Synthèse des fiches actions

Axe	Objectif	n°	Action	Pilote
17 - Préserver les ressources naturelles				
		17-1	Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau	Direction de l'Environnement
		17-2	Faire connaître et préserver les espaces naturels sensibles	Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace
6 - Qualité de l'air				
18 - Participer à la réduction de la pollution atmosphérique				
		18-1	Améliorer la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques	Direction de l'Environnement
		18-2	Agir sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques	Direction des Routes et des Grands Travaux
43 actions				

5.2 Synthèse des actions concernées par le périmètre du bilan des émissions de gaz à effet de serre

Synthèse des actions concernées par le périmètre du BEGES

n°	Action
2-1	Optimiser le renouvellement de la flotte
2-2	Planifier une intervention sur le réglage des moteurs
2-3	Favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone
3-2	Intégrer un volet de conduite économique dans le règlement d'utilisation des véhicules du département
3-3	Développer la formation à l'écoconduite à tous les agents
4-1	Limiter l'usage de la voiture sur les courtes distances
4-2	Encourager l'utilisation des transports en commun
4-3	Développer le covoiturage des agents
5-1	Développer l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique
6-1	Mener une réflexion globale sur la performance énergétique des bâtiments
7-1	Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie
7-2	Mener des actions ciblées de sensibilisation auprès des collègues
7-3	Renforcer la sensibilisation des nouveaux arrivants
8-2	Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur
8-3	Mener la réflexion sur l'intégration de panneaux photovoltaïques au patrimoine départemental
12-1	Optimiser la gestion des déchets des services administratifs et techniques
12-3	Sensibiliser les collègues à la gestion des biodéchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire
15-3	Mettre en place un nouveau plan départemental des transports

18 actions

Action

1-1

Mettre en place une gouvernance pour assurer le suivi et l'évaluation du PCET

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **1 - Animation / suivi**

Objectif **1 - Pérenniser le Plan Climat Energie Territorial**

Pilote Direction Générale des Services

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 6-amgt

Contexte

Après avoir précisé les objectifs du PCET et assuré collectivement sa construction, dès adoption par l'assemblée départementale, il convient d'en définir le suivi en faisant régulièrement le point sur l'avancée des différentes actions en liaison avec les directions concernées. Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs doivent être clairement définis et actualisés pour faciliter l'évaluation annuelle de chaque action en fonction de son niveau d'avancement. A cet effet, la construction de tableaux de bord en facilitera le suivi régulier avec chaque direction. En liaison avec l'équipe PCET, un groupe de travail composé d'agents référents PCET participera au suivi transversal du PCET et assurera la collecte des données des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le suivi des actions et la mise en place d'actions de sensibilisation en complément d'une information apportée via l'Intranet.

Le suivi et l'évaluation du PCET et le BEGES seront mis à jour chaque année.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Evaluer régulièrement la production et la consommation d'énergie ainsi que les émissions GES
- Organiser chaque année des rencontres avec les partenaires pour faire le point sur l'avancée des actions du PCET
- Elaborer un document donnant une lecture transversale de l'ensemble des gains qui concourent aux objectifs du PCET

Résultats attendus

- Atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie en compatibilité avec les orientations du SRCAE
- Poursuite de l'implication d'agents référents dans la démarche

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

DOIMD
TS

Cible(s) Directions / Services
Agents référents

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)
DREAL ; Conseil régional ; DDT ; ADEME et ARPE

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Finaliser la composition du groupe de travail des agents référents PCET	A faire	2013
2 Etablir les tableaux de bord pour assurer les suivis des différents indicateurs propres à chaque action	A faire	2014
3 Rencontrer chaque direction pour convenir des attentes et des objectifs	Annuel	2014
4 Rencontrer les instances régionales	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

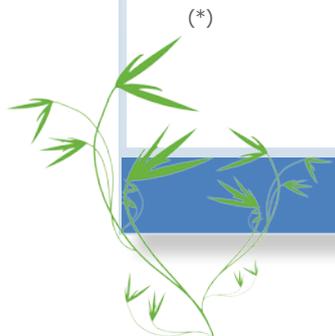
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions engagées
- Nombre de réunions de suivi
- Nombre de participants

Indicateur(s) de résultat

- Etat d'avancement de chaque action (en %)

(*)



Action

2-1 **Optimiser le renouvellement de la flotte**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **2 - Réduire l'impact de la flotte départementale**

Pilote Direction des Routes et des Grands Travaux

Contexte

Au fil des années, l'évolution technique et technologique des engins a été accompagnée d'une augmentation de la puissance. La puissance du moteur et le gabarit des engins impactent la consommation de carburant. En effet une puissance trop élevée est synonyme d'un surpoids significatif du moteur et de la chaîne cinématique associée, ce qui nécessite donc plus d'énergie (et donc de carburant) pour fonctionner. De par les réglementations de plus en plus strictes notamment sur la réduction des émissions polluantes et gaz à effet de serre des engins, les constructeurs recherchent constamment à optimiser les caractéristiques des engins sur ces volets.

Pour ce qui concerne les tracteurs épaveuses, il n'existait pas jusque très récemment des porteurs spécifiques adaptés au fauchage débroussaillage.

Par ailleurs, la réduction de la périodicité de renouvellement des véhicules, permet de limiter l'augmentation de consommation due à leur âge et de bénéficier plus rapidement des avancées technologiques et notamment de motorisations moins consommatrices ou émettrices.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- S'appuyer sur la veille technologique existante pour faciliter l'aide à la décision
- Optimiser la périodicité du renouvellement du matériel et de l'ensemble de la flotte
- Adapter au mieux les puissances / gabarits des engins (camions + engins TP) aux besoins liés à l'activité de viabilité et d'entretien de la route

Résultats attendus

Réduction des consommations de carburant

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

UGAP
 Constructeurs

Financier(s)



Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

- 1 Maintenir une politique d'achats ambitieuse pour ajuster au mieux les caractéristiques des engins et des véhicules aux besoins

En cours

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

30 tonnes

En Euros

1,4 € / litre diesel économisé

Suivi et évaluation de l'action

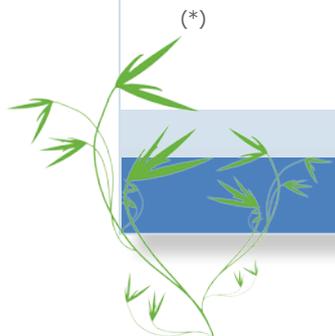
Indicateur(s) de réalisation

- Lister les évolutions technologiques par type de matériel
- Périodicité de renouvellement du matériel par type d'engin et puissance

Indicateur(s) de résultat

- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)
- Consommation des engins (pour la réalisation d'une même tâche)

(*)



Action

2-2

Planifier une intervention sur le réglage des moteurs

Avancement de l'action

- A engager
- En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **2 - Réduire l'impact de la flotte départementale**

Pilote Direction des Routes et des Grands Travaux

Contexte

De nos jours, les moteurs modernes sont gérés électroniquement par un boîtier. Ce boîtier pilote le fonctionnement du moteur et des organes périphériques. Il permet notamment de déterminer la quantité de carburant à injecter en fonction de plusieurs paramètres (température extérieure, air d'admission, ...). Or les véhicules ainsi que leur moteur sont assemblés sur une chaîne de production de manière générique.

La reprogrammation des moteurs consiste donc à affiner le réglage des boîtiers afin de les adapter au mieux aux conditions d'utilisation des véhicules. A l'heure actuelle ce type d'intervention est surtout réalisé sur des véhicules haut de gamme mais tend à se démocratiser.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

Assurer le réglage des moteurs, essentiellement sur les camions et les engins de travaux publics (TP)

Résultats attendus

Réduction de la consommation de carburant des camions et engins TP

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)
Partenaires potentiels identifiés pour la valorisation des CEE



Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Prendre contact avec un prestataire potentiel pour évaluer le coût / efficacité d'une telle intervention	En cours	2013
2 Lancer une expérimentation sur un ou quelques engins, afin de vérifier l'efficacité réelle de l'action ainsi que son impact économique	A faire	2014
3 Etablir un plan d'intervention sur les véhicules prioritaires	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

30 tonnes

En Euros

280€ / épaveuse / an (*)

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de véhicules de la flotte ayant subi une intervention

Indicateur(s) de résultat

- Evolution de la consommation des véhicules ayant subi l'intervention à kilométrage constant

(*) Hypothèse d'un gain de 5% sur une épaveuse de consommation moyenne de 10l/heure sur un temps de fonctionnement de 700heures (pour 0,8€/l GNR)

Action

2-3

Favoriser l'acquisition de véhicules sobres en carbone

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **2 - Réduire l'impact de la flotte départementale**

Pilote Direction Générale des Services

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp

Contexte

Une réflexion est menée en interne depuis 2012 pour étudier les caractéristiques techniques et les usages optimum des véhicules électriques. A l'heure actuelle, les véhicules électriques sont plus chers à l'achat que les véhicules thermiques et leur autonomie est encore limitée. Cependant, leur utilisation peut s'avérer intéressante pour des déplacements spécifiques tels que les déplacements inter-services et les courts trajets.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Développer les connaissances en interne sur ces nouvelles technologies notamment pour l'acquisition d'au moins un véhicule électrique à très court terme en remplacement d'un véhicule thermique

Résultats attendus

- Réduction de la consommation de carburant de la flotte de véhicules
 - Retour d'expérience sur l'usage d'un tel véhicule ; si expérience concluante, envisager l'acquisition de nouveaux véhicules
 - Promotion de l'image de la collectivité

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) TS
DRGT

Cible(s) Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

UGAP
 Constructeurs

Financier(s)
 EDF
 Partenaires potentiels identifiés pour la valorisation des CEE

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Acquisition d'un véhicule électrique à mutualiser sur un même site	En cours	2013
2 Création d'une fiche explicative à destination des différents services présentant les caractéristiques par véhicule ainsi que leur champ d'utilisation suite à l'expérience basée sur une première acquisition.	A faire	2013
3 Réflexion à mener pour chaque nouvelle demande	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

10 tonnes

En Euros

env 5€ / 100km parcourus (*), déduire surcoût lié au fonctionnement

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de véhicules électriques acquis,
- Kilométrage effectué par an par un même véhicule

Indicateur(s) de résultat

- Retour sur investissement du véhicule
- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*) Estimation tirée de : http://automobile.challenges.fr/dossiers/20120807_LOA3178/la-verite-sur-la-consommation-des-voitures-electriques.html
 Comparaison avec un véhicule diesel (1,3€/litre) consommant 5l/100km

Action

3-1 **Renforcer la mutualisation des véhicules par site**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Objectif **3 - Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général**

Pilote Direction Générale des Services

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 10-trsp

Contexte

Les véhicules départementaux sont attribués par service et en fonction de leur demande. Cette situation, relativement cloisonnée, ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble des réels besoins du Conseil général. Ainsi il est seulement possible de suivre le kilométrage annuel effectué par voiture mais pas d'obtenir des indicateurs précis sur leur utilisation.

La mutualisation des véhicules de service par site nécessite l'utilisation d'un même outil de réservations de ressources, avec une base de données partagée.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Connaître les besoins optimum du Conseil général en ce qui concerne ses véhicules (tous services confondus)
- Faciliter la mutualisation des ressources entre les services d'un même site
- Améliorer le taux d'utilisation des ressources (véhicules, salles de réunions,...)

Résultats attendus

- Rationalisation de l'usage des véhicules
- Réduction de la consommation de carburant de la flotte de véhicules
- Amélioration de la communication entre services (au moins ceux d'un même bâtiment)

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DOIMD
DRGT

Cible(s) Agents du Conseil général
Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Mettre en place un groupe de travail afin de valider l'installation d'un logiciel de partage des ressources permettant par ailleurs d'actualiser les données concernant le bilan des émissions de gaz à effet de serre	A faire	2014
2 Faire un diagnostic d'utilisation du logiciel par le groupe de travail pour recenser les contraintes et éventuellement les attentes.	A faire	2014
3 Adapter le logiciel pour optimiser l'usage partagé des ressources	A faire	2014
4 Diffuser l'outil dans chaque direction / service accompagné d'une information sur son usage et son intérêt	A faire	2015

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

(*)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Mise en place d'un logiciel de réservation des ressources commun à toutes les directions / services

Indicateur(s) de résultat

- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*) Gain estimé : 180kg / Véhicule non utilisé / an sur l'hypothèse d'une durée de vie de 10 ans

Action

3-2

Intégrer un volet de conduite économique dans le règlement d'utilisation des véhicules du département

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **3 - Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général**

Pilote Direction Générale des Services

Contexte

Suite à une analyse d'utilisation des véhicules au sein de chaque service, le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules légers a été adopté en 2010. Chaque service complète ce règlement en décrivant les règles d'utilisation des véhicules spécifiques à son activité. L'optimisation de l'utilisation de ces véhicules passe avant tout par le conducteur.

L'idée est donc d'utiliser ce règlement comme vecteur de message de sensibilisation sur les gestes d'écoconduite.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Responsabiliser les agents sur l'usage des véhicules du Conseil général
- Sensibiliser les agents aux règles d'écoconduite

Résultats attendus

Réduire la consommation de carburant de la flotte de véhicules

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DEnv
DRGT
TS

Cible(s) Agents du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Rédiger une note reprenant les principes de l'écoconduite et l'intégrer dans le règlement d'utilisation des véhicules. Elle pourra se baser sur le «guide de formation à l'écoconduite» proposé par l'ADEME	A faire	2015
2 Faire signer cet avenant à l'ensemble du personnel utilisant des véhicules du Conseil général	A faire	2016

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

15 tonnes

En Euros

1,4 € / litre économisé

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de signatures collectées au regard des agents utilisateurs (permanents ou occasionnels)

Indicateur(s) de résultat

- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*)

Action

3-3

Développer la formation à l'écoconduite à tous les agents

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **3 - Optimiser l'utilisation des véhicules du Conseil général**

Pilote Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 10-trsp

Contexte

Par leur comportement et leur style de conduite, les agents ont également un rôle à jouer pour réduire leur consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Fort de ce constat, une première phase d'expérimentation de l'écoconduite a été menée en 2011.

Cette formation sera proposée annuellement à tous les agents concernés et une formation adaptée sera mise en place pour les conducteurs d'engins.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Former tous les agents utilisant régulièrement les véhicules du Conseil général y compris les conducteurs d'engins
- Responsabiliser les agents sur leur conduite

Résultats attendus

- Réduction de la consommation de carburant de la flotte de véhicules

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DRGT

Cible(s) Conducteurs (VL et engins)
Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

CNFPT
Centaure

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Se renseigner sur l'écoconduite des conducteurs d'engins	En cours	2013
2 Organiser les sessions d'écoconduite à destination des agents utilisant des véhicules du Conseil général	A faire	2013
3 Intégrer les économies liées à cette action au dossier de certificats d'économie d'énergie	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

25 tonnes

En Euros

1,4 € / litre diesel économisé

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'agents ayant suivi annuellement une formation d'écoconduite

Indicateur(s) de résultat

- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*)

Action

4-1 **Limiter l'usage de la voiture sur les courtes distances**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **4 - Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs**

Pilote Direction Générale des Services

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp ; 11-trsp

Contexte

La mobilité a créé une augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre liée aux transports. Malgré la multiplication et la valorisation des modes de déplacements moins polluants, notamment sur les courtes distances, l'usage de la voiture est en constante augmentation, la situation ne cesse de s'aggraver.

Au-delà des avancées technologiques, c'est bien le changement de comportement qui permettra d'infléchir la tendance.

Dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre, il ressort du questionnaire d'évaluation des trajets domicile / travail que 13% utilisent des modes de déplacements doux (à pied ou à vélo).

Il convient d'inciter les agents à limiter l'usage de la voiture notamment sur les courtes distances.

Dans le cadre des déplacements professionnels, les liaisons entre sites moyennement éloignés doivent pouvoir se faire autrement qu'avec l'utilisation systématique de la voiture.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Inciter à la marche à pied
- Promouvoir l'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) permettant de :
 - Réaliser des distances moyennement importantes sans effort (évite la transpiration)
 - Faciliter les petits déplacements notamment dans les zones à moyenne ou forte déclivité

Résultats attendus

- Réduction de la consommation de carburant de la flotte de véhicules
- Economies d'usage en limitant la location de places de stationnement

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

DRGT
D'Env
DRHHS
TS

Cible(s)

Agents du Conseil général
Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Rencontrer chaque direction pour définir un plan d'action de sensibilisation afin d'inciter les agents à la marche à pied ou à vélo	A faire	2016
2 Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agents	A faire	2016
3 Encourager l'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) ou autres « petits véhicules électriques »	A faire	2017
4 Clarifier les critères d'attribution de places de stationnement via des cartes parking	A faire	2017

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

10 tonnes

En Euros

1,4 € / litre diesel économisé
200 € moyen par place de stationnement supprimée

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de VAE achetés

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de places de stationnement supprimées
- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*)

Action

4-2 **Encourager l'utilisation des transports en commun**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **4 - Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs**

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Pilote Service des Transports

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp

Contexte

Les collectivités ont un devoir d'exemplarité en matière de mobilité durable. Elles peuvent inciter leurs agents et les citoyens, par effet d'entraînement, à utiliser des modes de transports moins émissifs, tels que les transports en commun. Dans le cadre de la réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général en 2012, un questionnaire d'évaluation des trajets domicile / travail a été transmis à 1559 agents pour lequel le taux de réponse s'est élevé à 72%. Il ressort de cette enquête que 81% des personnes utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail mais seuls 1% des agents utilisent les transports en commun pour aller travailler.

Partant de ce constat, pour les inciter à utiliser les transports en commun lors des déplacements domicile / travail mais aussi professionnels, il convient de mettre en place une campagne de sensibilisation.

Cette campagne permettra de faire connaître également l'offre dans le cadre du nouveau schéma départemental des transports interurbains mis en place en septembre 2013.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Déterminer les actions à mettre en œuvre pour encourager l'utilisation des transports en commun
- Mieux faire connaître les offres des transports en commun sur tout le territoire de l'Aveyron
- Sensibiliser les agents à l'utilisation des transports en commun dans le cadre des déplacements domicile / travail et professionnels

Résultats attendus

- Utilisation par les agents des transports en commun dans le cadre de leurs déplacements domicile / travail et professionnels
- Réalisation d'économies en limitant le nombre de kilomètres
- Augmentation du nombre de remboursements des frais de déplacements en transports en commun dans le cadre des déplacements professionnels des agents

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM
DRHHS
DEnv

Cible(s) Agents du Conseil général
Délégués

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Mettre en place des actions pour développer l'utilisation des transports en commun dans le cadre de leurs trajets domicile / travail et professionnels (afficher par bâtiment et via Intranet les horaires, tarifs, points de vente des différents modes de transports en commun dans le département,...)	A faire	2014
2 Informer tous les agents sur la prise en charge par le Conseil général de 50% des frais d'abonnement des transports en commun	A faire	2014
3 Informer depuis l'Intranet (rénové) et via le site Internet du Conseil général des possibilités offertes par « Mobimipy » (site régional permettant de construire un trajet via tous les transports en communs disponibles) afin de proposer aux utilisateurs un panachage de possibilités pour se rendre d'un point à un autre.	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

50 tonnes

En Euros

environ 5 € / 100 km effectués en bus et non en voiture (*)

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Pourcentage des agents utilisant les transports en commun à partir des données de 2012 et d'une seconde enquête à réaliser en 2015 dans le cadre de la mise à jour des données du bilan GES

Indicateur(s) de résultat

*Domicile / travail :
- Évolution du nombre d'aide à la prise en charge par le CG12 de 50% des frais d'abonnement des transports en commun

*Professionnel :
- Évolution des notes de frais de remboursement des déplacements en transports en commun

(*) Hyp. voiture : 6l/100km et 1,4 € litres de diesel ; Transport en commun (moyenne) : 5 trajets de 20km à 0,2€/ trajet (CA) et 2 trajets de 50 km à 3 €/trajet

Action

4-3 **Développer le covoiturage des agents**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **4 - Inciter les agents à utiliser des modes de transports moins émissifs**

Pilote Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp ; 10-trsp

Contexte

Les agents qui participent à une formation n'ont pas toujours connaissance des autres agents du Conseil général se rendant également en formation.

Le covoiturage des agents pourrait être facilité notamment par :

- la transmission de la liste des différents participants aux réunions qui devrait être systématisée,
- la sensibilisation à ce mode de déplacement qui reste un point fort de la démarche.

Par ailleurs, les résultats du questionnaire d'évaluation des trajets domicile / travail transmis dans le cadre de la réalisation du bilan GES ont mis en évidence l'utilisation prépondérante de la voiture et le nombre important de kilomètres effectués quotidiennement en moyenne par agent (35 km, pause déjeuner à domicile comprise). Il apparaît donc important de valoriser le covoiturage, pour faire évoluer les habitudes de déplacement et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en permettant de faire des économies.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- « Rapprocher » les agents de différentes directions ou services, favorisant la communication et les conditions de travail
- Redéfinir la rubrique covoiturage de l'Intranet pour la rendre plus fonctionnelle : accès plus direct, possibilité de recherche de trajets
- Proposer des adresses de sites « covoiturage-aveyron » et « mobimipy », pour faciliter les liaisons

Résultats attendus

- Réduction de la consommation de carburant de la flotte de véhicules
- Réduction des déplacements

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

DOIMD
COM
DEnv
DEF

Cible(s) Agents du Conseil général
Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Rencontrer les partenaires internes pour convenir des objectifs attendus pour sensibiliser au covoiturage	A faire	2014
2 Développer le covoiturage pour le déplacement des agents en formation	A faire	2014
3 Rénover le site covoiturage sur l'Intranet	A faire	2014
4 Étendre le covoiturage à l'ensemble des déplacements professionnels	A faire	2015
5 Transmettre un questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs du site Intranet, pour suite à donner sur son évolution	A faire	2015

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

45 tonnes pour les déplacements professionnels
140 tonnes pour les déplacements domicile / travail

En Euros

difficilement calculable pour les déplacements domicile / travail

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de trajets proposés via l'Intranet (rénové)
- Pourcentage des agents covoiturant à partir des données de 2012 et d'une seconde enquête à réaliser en 2015 dans le cadre de la mise à jour des données du bilan GES

Indicateur(s) de résultat

- Évolution du nombre de remboursements de frais de déplacement (comparaison entre l'année N / année N-1)
- Évolution de la consommation de la flotte de véhicules (comparaison entre l'année N / année N-1)

(*)

Action

5-1

Développer l'utilisation de la visioconférence et la conférence téléphonique

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **2 - Déplacements des agents**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif

5 - Réduire les déplacements par de nouvelles méthodes d'organisation du travail

Pilote

Direction Générale des Services

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 10-trsp

Contexte

Depuis près de 7 ans, le Conseil général a équipé ses principaux sites d'un équipement de visioconférence. Cependant, l'existence même de ce dispositif est souvent peu connu des agents.

Ces équipements sont peu utilisés et ont pourtant un intérêt réel pour éviter les déplacements dans le cadre de réunions internes ou de réunions thématiques hors département.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Faciliter les conditions de travail en limitant les déplacements

Résultats attendus

- Réduction des déplacements
 - Diminution de la consommation de carburant

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

TS
 DOIMD
 DEnv

Cible(s)

Agents du Conseil général
 Flottes de véhicules du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
<p>1 Rencontrer les différentes directions et services pour évaluer l'utilisation actuelle de la visioconférence et de la conférence téléphonique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Quels sont les utilisateurs potentiels ? o Cibler pour quel type de réunion l'outil peut être mieux utilisé o Quelles sont les contraintes rencontrées 	A faire	2015
<p>2 Etablir une synthèse et proposer la démarche et le suivi de ces outils (cf. fiche à établir)</p>	A faire	2016

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

15 tonnes

En Euros

1,4 € / litre économisé

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de réunions effectuées via la visioconférence à partir de fiches complétées lors de chaque utilisation

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de kilomètres évités (estimation) à partir de fiches complétées lors de chaque utilisation

(*)

Action

6-1

Mener une réflexion globale sur la performance énergétique des bâtiments

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **6 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti**

Pilote Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 14-bat ; 20-bat

Contexte

Depuis 2012, le Conseil général a lancé l'analyse énergétique de bâtiment via notamment la réalisation de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de l'ensemble du patrimoine départemental et des collèges. Les bâtiments les plus significatifs ont également fait l'objet d'un audit énergétique plus approfondi présentant notamment des préconisations d'amélioration du bâti.

Cette première phase de diagnostic devrait être finalisée d'ici septembre 2013. Les services du « Patrimoine et des collèges » pourront alors étudier la faisabilité technico-financière des actions, pour les hiérarchiser.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Fixer la référence « 0 » sur l'ensemble du patrimoine et des collèges
- Intégrer le gain carbone aux actions planifiées

Résultats attendus

- Programmation de travaux afin d'améliorer le bilan GES

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

- Financier(s)
- EDF
 - Certificats d'économie d'énergie

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Finaliser la réalisation des DPE et des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine départemental	En cours	2013
2 Sur la base de cet état de lieu, prioriser les différentes actions qui pourraient être envisagées et établir un calendrier de réalisation. Ces éléments serviront de base pour le calcul d'un objectif de réduction de GES.	Annuel	2013
3 Communiquer les données de consommations énergétiques des bâtiments à la gouvernance du PCET	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

330 tonnes

En Euros

A estimer en fonction du coût des énergies (comparatif entre année N et année N-1)

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Formalisation des programmes

Indicateur(s) de résultat

- Gains prévisionnels associés aux programmes

(*)

Action

6-2 **Améliorer le management de la performance énergétique**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Objectif **6 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti**

Pilote Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 14-bat

Contexte

Chaque bâtiment du Conseil général est suivi par un agent référent du service Patrimoine.

Le Directeur de chaque service a la charge de faire un premier tri des informations recensées et de les faire remonter lorsqu'elles s'avèrent pertinentes (problème de chauffage, installations défectueuses,...).

L'agent référent technique reçoit toutes les demandes des différents services usagers et propose une planification des interventions nécessaires.

Cette procédure de fonctionnement ne semble pas toujours bien maîtrisée par l'ensemble des services et peut venir parasiter le travail des équipes techniques.

Par ailleurs, la mise en place du service "Exploitation, Energie et Prévention" permettra de définir, organiser et coordonner toutes les actions nécessaires à la vie au quotidien du patrimoine bâti. Une grande partie de ses actions concerne directement les performances énergétiques des bâtiments avec l'objectif de rationaliser les dépenses dans ce domaine.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Améliorer la communication entre les services
- Faciliter le travail des équipes techniques
- Rendre l'action de ce service la plus transversale possible (services internes) mais aussi faire bénéficier les services associés de ses compétences

Résultats attendus

- Amélioration de la qualité des informations remontées
- Sensibilisation des services utilisateurs sur la consommation énergétique
- Suppression des déplacements inopportuns
- Rationalisation des dépenses énergétiques

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) TS

Cible(s) Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Services associés au Conseil général

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Finaliser la mise en place du service "Exploitation, Énergie et Prévention" et développer les outils nécessaires à son fonctionnement	En cours	2013
2 Faire une note à chaque Directeur de service en rappelant le référent technique du bâtiment, son rôle et ses attentes avec rappel du système de surveillance du bâtiment.	A faire	2013
3 Etablir une synthèse des différentes actions réalisées et informer les services sur les consommations d'énergie de leur bâtiment	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Gain de temps des agents référents

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

*En interne :

- Nombre d'actions spécifiques engagées

*Envers les services associés :

- Nombre de services ayant recours aux compétences de ce nouveau service "Exploitation, Énergie et Prévention"

Indicateur(s) de résultat

- Rationalisation de la facture énergétique par bâtiment (comparatif entre année N / année N-1)

- Nombre de demandes annuelles recensées par bâtiment et suites réservées

(*)

Action

6-3

Promouvoir les actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie

Avancement de l'action

A engager

En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Objectif **6 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti**

Pilote Direction de l'Environnement

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) font partie d'une stratégie financière globale initiée dans le contexte de l'application du protocole de Kyoto pour inciter les « obligés » c'est-à-dire notamment les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie. Ainsi, les obligés peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit financer des actions de réductions de consommations chez leur client en leur achetant des CEE, soit payer une surtaxe à l'État.

En France, le dispositif fonctionne depuis 2006.

Sur la période 2010-2012, les actions d'économie d'énergie menées par le Conseil général a permis de réaliser une économie valorisée sur le marché CEE.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Participer au financement des actions liées au PCET à partir des recettes des CEE
- Sensibiliser les services concernés au dispositif

Résultats attendus

- Gains financiers

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)
DPDC
DRGT
DRHHS

Cible(s)

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Partenaires potentiels identifiés pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Etablir la liste des actions éligibles au CEE (mise à jour)	Annuel	2013
2 Mener une réflexion avec les services concernés pour mettre en place les actions éligibles eu égard aux opérations réalisées	Annuel	2013
3 Etablir le dossier de demande de CEE selon les critères réglementaires attendus	Annuel	2014
4 Déposer le dossier en liaison avec le prestataire	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

x€ / kwh cumac (selon le cours de vente)

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions éligibles

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de kWhcumac éligibles, déposé / obtenu (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

7-1

Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **7 - Sensibiliser aux économies d'énergie**

Pilote Direction Générale des Services

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 14-bat

Contexte

La prise en compte par les agents des enjeux de la réduction des consommations d'énergie passe par des actions de sensibilisation ciblées. Ces actions sont mises en oeuvre à partir d'un diagnostic, avec implication des agents référents du PCET, pour connaître leur pratique d'utilisation des bâtiments.

Cet état des lieux doit permettre d'établir ce qui relève d'un problème de comportement et ce qui relève d'un problème sur le bâti. L'évaluation des comportements individuels peut être imaginée par le biais d'un questionnaire.

Les actions de sensibilisation complétées par des modules de formation permettront de répondre aux lacunes et d'approfondir le processus d'information et de sensibilisation

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Mesurer le niveau de connaissance et de sensibilité des agents sur les économies d'énergie
- Faire évoluer les comportements de chaque agent par rapport à l'utilisation de leur bâtiment

Résultats attendus

- Réduction des consommations
- Meilleure communication entre les services

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

DPDC
DRHHS
COM
D'Env

Cible(s)

Agents référents
Agents du Conseil général
Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)
EIE

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

- | | | | |
|---|--|---------|------|
| 1 | Déployer une démarche de sensibilisation personnalisée par direction en mettant notamment en place un plan d'action | A faire | 2014 |
| 2 | - Sensibiliser les agents aux écoGESTES en partenariat avec l'Espace Info Energie (expositions, flash info,...)
- Communiquer par thème sur des chiffres clés et sur une courte durée (ex : consommation d'un ordinateur en veille ou d'une ampoule allumée toute une nuit,...) | A faire | 2014 |

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

70 tonnes

En Euros

kwh / bâtiment économisés

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'agents sensibilisés

Indicateur(s) de résultat

- Rationalisation de la facture énergétique par bâtiment (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

7-2

Mener des actions ciblées de sensibilisation auprès des collèves

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **7 - Sensibiliser aux économies d'énergie**

Pilote Direction de l'Environnement

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 15-bat

Contexte

La Direction du Patrimoine et des collèves a l'habitude de mener des actions de sensibilisation sur la thématique de l'énergie auprès des jeunes. Elle effectue, par exemple, des visites de la chaufferie bois de Rodez pour sensibiliser les collégiens aux énergies renouvelables.

Elle est également intervenue entre 2009 et 2011, auprès du Conseil général des jeunes pour les sensibiliser aux économies d'énergie.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Faire évoluer les comportements des usagers des collèves

Résultats attendus

- Réduction des consommations des collèves

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DPDC
COM

Cible(s) Usagers des collèves

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Direction Départementale de l'Enseignement Catholique
 Direction des services Départementaux de l'Éducation Nationale

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Réfléchir à la mise en place d'actions de sensibilisation pour la réduction des consommations d'énergie selon les cibles identifiées	A faire	2016
2 Adapter l'ingénierie pédagogique sur ce volet Mettre en place les premières actions de sensibilisation à travers l'espace numérique de travail	A faire	2016

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

5 tonnes

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de collèges sensibilisés
- Nombre de personnes impliquées (personnel et collégiens)

Indicateur(s) de résultat

- Évolution des consommations dans les collèges sensibilisés (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

7-3 **Renforcer la sensibilisation des nouveaux arrivants**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **7 - Sensibiliser aux économies d'énergie**

Pilote Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

Il existe déjà un système d'accueil des nouveaux arrivants présentant le fonctionnement général des services du Conseil général.

Lors de cet accueil, l'objectif est d'intégrer d'une part un volet sur le fonctionnement du bâtiment dans lequel ils vont être amenés à travailler et sur celui du service patrimoine également (identification du référent technique du bâtiment, modalité d'alerte en cas de problème technique,...) (cf fiche 6-2) et d'autre part de rappeler les écogestes de base pour limiter la consommation notamment électrique des bâtiments (éteindre les lumières ou l'ordinateur en partant, ne pas ouvrir les fenêtres lorsque le chauffage est allumé,...)

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Améliorer l'usage des bâtiments
- Améliorer la connaissance des interventions de chaque service
- Sensibiliser aux économies d'énergie

Résultats attendus

- Meilleure communication entre les services
- Limitation des dysfonctionnements

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DEnv
COM

Cible(s) Agents du Conseil général
Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Echange entre les services concernés pour définir le module de sensibilisation (contenu, supports,..)	A faire	2015
2 Tester le module sur certains agents	A faire	2015
3 Adapter le module selon les résultats	A faire	2015

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

20 tonnes

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'agents ayant reçu l'information

Indicateur(s) de résultat

- Rationalisation sur la facture énergétique par bâtiment (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

8-1 **Valoriser le bois d'élagage**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Objectif **8 - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables**

Pilote Direction des Routes et des Grands Travaux

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 33-enr

Contexte

A l'issue de la campagne d'élagage réalisée 2011/2012, le bois issu de chantiers sélectionnés a fait l'objet d'un broyage et d'un stockage sous hangar. Environ 750 m³ de plaquettes seront ainsi séchées pour alimenter la chaufferie bois installée à Flavin. La valorisation des plaquettes intègre également des utilisations sous forme de paillage par exemple. Ces plaquettes peuvent également être mises à disposition d'associations ou de collectivités, via une convention, pour être valorisées en dehors du périmètre d'action du Département.

A l'heure actuelle, le service des routes expérimente de nouvelles techniques de production et de conditionnement de ces plaquettes afin d'obtenir un matériau assurant un bon rendement lors de sa combustion.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Optimiser la valorisation des déchets issus des activités d'entretien des routes
- Favoriser la filière Bois Energie

Résultats attendus

- Optimisation de la valorisation du bois d'élagage en terme de quantités et de coûts de revient
- Promotion de l'image de la collectivité

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DPDC

Cible(s) Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)
 Aveyron Bois Energie

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Améliorer la qualité des plaquettes produites en vue d'optimiser la valorisation dans les chaudières du département	En cours	2013
2 Augmenter la capacité de séchage des plaquettes : - Expérimenter le rendement de la technique « sous bâche » - Augmenter la capacité de stockage du prestataire	Permanent	
3 Recherche de partenariats pour trouver des débouchés locaux	Permanent	

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

x€ / m³ de bois non acheté

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- m³ de bois d'élagage valorisés (toutes filières confondues)

Indicateur(s) de résultat

- Économie sur le m³ de bois non acheté (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

8-2

Développer l'utilisation du bois énergie dans les chaufferies et réseaux de chaleur

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **8 - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables**

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Pilote Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 33-enr

Contexte

Le département de l'Aveyron dispose d'un fort potentiel d'énergie issue de la filière bois.

Depuis 1989 et la création du réseau de chaleur de la rue Sarrus à Rodez, le Conseil Général de l'Aveyron soutient la filière bois énergie via :

- la gestion du réseau de chaleur au bois de la rue Sarrus,
- les rénovations de chaufferies bois des collèges de Pont de Salars et Réquista,
- l'intégration d'une chaufferie bois lors de la construction du Centre Technique de Flavin,

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Favoriser la filière bois dans le cadre de constructions nouvelles, de rénovations ou de renouvellement d'installations

Résultats attendus

- Augmentation du mix énergétique utilisé par les bâtiments du Conseil général
 - Économies d'énergies fossiles

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DAAE

Cible(s) Bâtiments du Conseil général
 Porteurs de projets

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Aveyron Energie Bois ; Porteurs de projets ; PNRGC

Financier(s)
 ADEME

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Etudier systématiquement la faisabilité de l'utilisation de chaufferies bois, lors des futures rénovations de chaufferie	Permanent	
2 Identifier les besoins futurs en lien avec le S3Renr (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables)	A faire	2014
3 Etre acteur dans la création ou l'extension de réseaux de chaleur bois où le Conseil général est potentiellement raccordable	Permanent	

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

120 tonnes

En Euros

Différentiel entre le bois et le fioul ou le gaz

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de projets auxquels le Conseil Général participe

Indicateur(s) de résultat

- Part de kWh bois dans la consommation totale

(*)

Action

8-3

Mener la réflexion sur l'intégration de panneaux photovoltaïques au patrimoine départemental

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **8 - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables**

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Pilote Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 33-enr ; 34-enr

Contexte

Le département de l'Aveyron dispose d'un fort potentiel d'énergie renouvelable. Il est classé parmi les 20 premiers départements pour la production d'énergie photovoltaïque. La problématique de la dépendance aux énergies fossiles et le déploiement d'énergies renouvelables sont une préoccupation du Conseil général.

Au niveau du service du patrimoine, une étude a été lancée pour étudier en détail le potentiel de production photovoltaïque en fonction de la typologie des bâtiments départementaux.

Par ailleurs, le service départemental d'archéologie a engagé une réflexion sur l'alternative aux énergies fossiles et a acheté des kits solaires pour remplacer certains groupes électrogènes limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Identifier la partie du patrimoine départemental qui pourrait être équipée de panneaux photovoltaïques
- Esquisser une programmation d'équipements photovoltaïques

Résultats attendus

- Augmentation du mix énergétique utilisé par les bâtiments du Conseil général
- Économies d'énergies fossiles

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Bâtiments du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)
Bureaux d'études

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Analyser les conclusions de l'étude en cours sur le patrimoine départemental	En cours	2013
2 Étudier la faisabilité d'équipements photovoltaïques lors des futures programmations d'isolation de toitures ou gros travaux sur un bâtiment	Annuel	
3 Identifier les besoins futurs en lien avec le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3Renr)	A faire	2014
4 Esquisser un programme de travaux	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Fonction du programme des travaux

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Élaboration de l'esquisse du programme de travaux

Indicateur(s) de résultat

- m² d'équipements identifiés par année de programmation

(*)

Action

9-1 Analyser et comparer les techniques routières

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **3 - Patrimoine départemental**

Objectif **9 - Développer des pratiques moins émissives pour les activités routières**

Pilote Direction des Routes et des Grands Travaux

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 27-ent

Contexte

Le réseau routier départemental couvre un linéaire de 6000 km. Pour les opérations de travaux de modernisation, les travaux sont confiés à des entreprises spécialisées dans le domaine des travaux publics, consécutivement à des appels d'offres. En plus d'avoir un impact sur les émissions directement liées à leur fabrication, les enrobés à froid sont appliqués comme leur nom l'indique "à froid" ce qui réduit d'autant l'énergie nécessaire à leur fabrication.

L'évaluation des quantités de gaz à effet de serre (GES) économisées par chantier, et par spécificité, reste très complexe. En effet, les contraintes et caractéristiques locales peuvent être différentes suivant les sites et éventuellement suivant les donneurs d'ordre, ce qui amène les entreprises à un devoir d'adaptation ainsi qu'aux représentants des Maîtres d'Ouvrage.

L'acquisition d'un progiciel de type « éco-comparateur », est un objectif pour promouvoir des solutions environnementales contribuant à la protection des ressources naturelles, du climat et des usagers.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés - Quantifier les économies en GES et intégrer le critère Développement Durable dans la conception / réalisation des projets routiers

Résultats attendus - Limitation des impacts environnementaux des chantiers

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Agents des services routiers

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)

- Bureaux d'études
- Entreprises et Fédération d'entreprises
- Etat ; ADEME

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Réaliser préalablement une étude de marché	En cours	2013
2 Tester le progiciel sur une opération	A faire	2014
3 Voir le champ d'utilisation du progiciel adapté à la configuration aveyronnaise	A faire	2014
4 Envisager l'acquisition		

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En fonction du type d'intervention et du matériau utilisé

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Achat du progiciel

Indicateur(s) de résultat

- Linéaire traité via des techniques ou des matériaux moins émissifs

(*)

Action

10-1

Optimiser l'achat de fournitures administratives

Avancement de l'action

- A engager
- En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif **10 - Optimiser les achats**

Pilote Direction des Ressources Humaines , Hygiène et Sécurité

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

La commande publique, constitue un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable. Au niveau national, la volonté politique de promouvoir ce sujet a été affirmée dans la Stratégie Nationale du Développement Durable adoptée le 3 juin 2003 et renforcée en 2007 par l'adoption d'un plan national d'action pour des achats publics durables. Le Conseil général de l'Aveyron a engagé des efforts depuis plusieurs années dans l'optimisation de la consommation des fournitures de bureau et des consommables. Ainsi, l'achat des consommables bureautiques a fortement baissé, de plus un suivi par service des consommables et des fournitures a été mis en place en 2010 à travers une enveloppe dédiée au sein de chaque service. Le suivi et le contrôle sont effectués annuellement.

Les potentialités du service imprimerie méritent par ailleurs d'être valorisées.

L'objectif à présent est de réduire l'offre des fournitures administratives afin d'optimiser les commandes.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Poursuivre le suivi et l'évaluation des achats de fournitures administratives par service
- Optimiser le calendrier des commandes de fournitures
- Réduire l'offre des fournitures administratives
- Mieux utiliser les potentialités du service imprimerie

Résultats attendus

- Réduction des dépenses de fournitures administratives

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) Sec-Ass

Cible(s) Bureautique et entretien

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Établir une note à l'attention des directeurs en rappelant les missions du service imprimerie pour : <ul style="list-style-type: none"> - Imprimer en nombre des documents recto/verso - Valoriser les papiers brouillons par la création de blocs notes - Scanner des documents - Réaliser des mises sous plis 	A faire	2014
2 Proposer une offre plus réduite des fournitures administratives	A faire	2014
3 Intégrer des critères d'écoconditionnalité dans les marchés de fournitures.	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Volume des fournitures administratives achetées
- Nombre de marchés intégrant des critères environnementaux

Indicateur(s) de résultat

- Budget des fournitures administratives (comparatif entre année N / année N-1)

(*)

Action

10-2

Optimiser le matériel informatique et les imprimantes

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif **10 - Optimiser les achats**

Pilote Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications est devenue considérable. Toutefois leur impact environnemental n'est pas négligeable en matière d'analyse de cycle de vie, de consommation d'énergie et de consommables. Une étude est en cours sur l'optimisation de l'organisation informatique du Conseil général. L'une des préconisations pourrait être l'optimisation des moyens d'impression. Cette optimisation devrait permettre d'avancer dans la réduction des consommations de papier et des consommables informatiques.

Une communication devra être faite à l'ensemble des services pour développer les écogestes dans l'utilisation des moyens d'impression.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Optimiser la mutualisation des moyens d'impression avec possibilité d'assurer la confidentialité des documents imprimés.
- Utiliser le réseau informatique pour les partages et/ou échanges de documents entre agents du Conseil général
- Généraliser l'utilisation du recto / verso

Résultats attendus

- Réduction des dépenses de papier et de consommables informatiques

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Bureautique et entretien

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

- | | | | |
|---|--|----------|------|
| 1 | Etude d'optimisation de l'organisation informatique | En cours | 2013 |
| 2 | Suppression des imprimantes individuelles, optimisation et adaptation des moyens d'impression mutualisés avec gestion de la confidentialité des documents produits | A faire | 2014 |

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

(*)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de moyens d'impression (comparatif entre année N / année N-1)

Indicateur(s) de résultat

- Coûts des consommables et maintenance (comparatif entre année N / année N-1)

(*) 110kg de CO2e par imprimante supprimée

Action

11-1 **Poursuivre la dématérialisation**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif **11 - Réduire l'usage du papier**

Pilote Direction Générale des Services

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

Des économies de consommations de papier ont été réalisées grâce à la mise en place d'actions de dématérialisation des procédures de traitement de l'information : dématérialisation de certains processus de travail, des consultations, des rapports et délibérations, des Bulletins officiels du département et des bulletins de salaires transmis à la Paierie; ainsi que la généralisation du recto/verso.

Le nombre de ramettes de papier a diminué de 2000 en 5 ans.

De plus l'imprimerie du Conseil général a été labellisée « Impri'Vert » depuis 2008.

La dématérialisation est poursuivie afin de réduire l'usage du papier.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Poursuivre la dématérialisation des procédures de traitement de l'information
- Réduire la consommation de papier
- Favoriser l'utilisation du papier brouillon dans les impressions
- Sensibiliser les agents à la réduction des consommations de papier

Résultats attendus

- Réduction des dépenses de papier

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Sec-Ass
DRHHS
COM
DOIMD

Cible(s) Bureautique et entretien

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Poursuivre la dématérialisation des processus de travail dans le courrier interne et externe, les arrêtés, la chaîne comptable avec la dématérialisation des pièces justificatives	En cours	2013
2 Mettre à disposition un papier à en-tête dématérialisé (avec indication du nom du Pôle)	A faire	2014
3 Gagner de la place sur le papier à en-tête si une prochaine révision de la charte est envisagée		

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

(*)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Mise à disposition du papier à entête dématérialisé

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de ramettes de papier achetées (comparatif entre année N / année N-1)

(*) 10,6kg / 1000 feuilles A3 économisées

Action

11-2 **Informatiser la saisie des notes de frais**

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif **11 - Réduire l'usage du papier**

Pilote Direction de l'Organisation informatique, Multi-Médias et Dématérialisation

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

Le mode de traitement actuel des notes de frais est apparu non efficient lors de la phase de collecte de données nécessaires à la réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre interne. Au-delà des contraintes liées au PCET, le caractère vieillissant de cette procédure amène à se poser des questions quant à son usage et à son efficacité.

L'utilisation des technologies actuelles de communication et d'information ouvre de larges possibilités sur l'optimisation de la gestion des administrations et donc leur efficacité. Développer de nouvelles pratiques visant à simplifier les procédures, réduire l'utilisation de papier et de volumes nécessaires aux stockages des données tout en facilitant l'accès à l'information, semble aujourd'hui s'imposer.

Au-delà des avancées technologiques, c'est aussi un changement de comportement qui doit conduire chaque agent à intégrer des critères écologiques et économiques dans ses pratiques professionnelles.

Mettre à disposition de l'ensemble des services du Conseil général un logiciel facilitant pour chaque agent la saisie des notes de frais apparaît donc comme une priorité.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Permettre la saisie informatique des notes de frais directement par les agents avec l'utilisation d'un logiciel adapté et convivial
- Promouvoir ce mode de saisie pour la totalité des agents
- Réduction des délais de traitement

Résultats attendus

- Obtenir un rendu très fiable en terme de bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Permettre de réaliser des économies de papier

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DAF

Cible(s) Agents du Conseil général

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Rechercher et mettre en oeuvre un logiciel de traitement des notes de frais	A faire	2013
2 Mettre à disposition le logiciel pour tous les agents sur le principe du logiciel de gestion des « congés »	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

(*)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de services équipés du logiciel de saisie des notes de frais

Indicateur(s) de résultat

- Facilité d'extraction des données "déplacements" de manière globale et anonyme
 - Nombre de demande de remboursement (économie de papier format A3)

(*) 10,6 kg / 1000 feuilles de A3 économisées

Action
12-2

Améliorer la gestion des déchets des services de restauration des collèges

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif

12 - Améliorer la gestion des déchets issus des activités du Conseil général

Pilote

Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Contexte

Dans les collèges, établissements publics, un audit sur la restauration a été réalisé, prenant en compte les locaux, les équipements, l'organisation interne, les denrées, la qualité des denrées, la nutrition, le gaspillage,....

Les résultats seront restitués à chaque établissement, il en découlera un plan d'action visant à optimiser le fonctionnement du service restauration.

Il est important de noter que la décision finale concernant ce plan d'action, revient au Principal du Collège responsable de l'Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL).

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Informer tous les personnels sur le mode opératoire depuis les achats jusqu'à la sensibilisation des collégiens
- Elaborer des fiches actions destinées à limiter le gaspillage
- Sensibiliser les responsables d'EPL et les personnels à réduire les déchets alimentaires
- Traduire au besoin les actions visant à la réduction des déchets dans le plan d'action

Résultats attendus

- Réduction des déchets alimentaires

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Usagers des collèges

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

EPL
Collectivités gestionnaires
Bureaux d'études

Financier(s)

Action
12-3

Sensibiliser les collègues à la gestion des biodéchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif

12 - Améliorer la gestion des déchets issus des activités du Conseil général

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Pilote

Direction de l'Environnement

Contexte

Le Conseil général Jeunes a réalisé un travail important sur la thématique de la prévention des déchets et plus particulièrement sur le gaspillage alimentaire avec une opération de pesée dans un collège et la réalisation d'une oeuvre artistique.

L'audit sur les services de restauration réalisé par la Direction du patrimoine départemental et des collèges (DPDC) permettra d'identifier les collèges qui rencontreraient des problématiques en matière de déchets dans la continuité du travail du Conseil général Jeunes.

Dans le cadre du plan d'actions que la DPDC élaborera avec les établissements, il pourra être proposé un accompagnement auprès des établissements concernés dans la mise en place d'une démarche de prévention : lutter contre le gaspillage alimentaire et/ou valorisation des biodéchets (compostage).

Les actions de valorisation se feront en lien avec le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) actuellement soumis à enquête publique, et les unités de méthanisation.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets
- Valoriser les biodéchets de type compostage

Résultats attendus

- Amélioration du tri et de la valorisation notamment des biodéchets
- Réduction de la quantité des déchets produits (alimentaires, emballages)

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DPDC

Cible(s) Usagers des collègues

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

ADEME ; CPIE

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Identification de la politique spécifique de l'établissement et de ses attentes ; mise place d'un groupe de travail : direction, personnels techniques, enseignants, représentants des élèves	A faire	2014
2 Mise place d'actions de sensibilisation à la prévention des déchets : gaspillage alimentaire en lien avec les enseignants ainsi que d'actions opérationnelles avec la mise en place d'une démarche de compostage	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

5 tonnes (*)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de collèges ayant un dispositif de limitation ou de valorisation des déchets alimentaires

Indicateur(s) de résultat

- Évolution des tonnages dans les collèges sensibilisés (comparatif entre année N / année N-1)

(*) 450kg CO2e par tonne de déchets alimentaires compostés

Action
13-1

Poursuivre la réduction des gaz à effet de serre dans les événements organisés par le Conseil général

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **4 - Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général**

Objectif **13 - Systématiser le développement durable dans les projets événementiels portés par le Conseil général**

Pilote Direction Générale des Services

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 46-trv

Contexte

A travers de grandes manifestations sportives et culturelles prises en charge par la collectivité et organisées ou co-organisées par le Conseil général, des actions concrètes d'éducation et de sensibilisation au développement sont conduites. Dans les activités sportives, la mise en oeuvre de dispositifs d'information et le choix d'aménagements techniques permettent aux jeunes issus des écoles, collèges et lycées de vivre des actions encadrées de respect de l'environnement et de préservation des sites de pratique. Ainsi les circuits de transport sont organisés pour mutualiser les bus, des aménagements et informations favorables à la propreté des sites et au tri sélectif sont mis en place, des écogobelets sont utilisés, et les dossiers sont dématérialisés. Dans les manifestations à forte notoriété et les festivals, l'aide apportée par le Conseil général est déterminée en fonction de plusieurs critères d'analyse dont la prise en compte du développement durable (aménagement du site, gestion des déchets,...). Des animations scolaires sont organisées dans les musées du département permettant notamment de sensibiliser les jeunes élèves à l'énergie hydraulique, à l'écoconstruction, ...

Ces actions doivent se développer dans une perspective de forte sensibilisation auprès des jeunes concernés par les manifestations et dans la poursuite de réduction de gaz à effet de serre.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux
- Mettre en place un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Résultats attendus

- Développement d'outils collectifs pour faciliter l'organisation d'écoévénements en faveur des scolaires
- Amélioration des comportements des jeunes participants aux manifestations sportives concernées

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)
COM
DACVAPM
SSJAPNA

Cible(s) Aveyronnais

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)
CPIE

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

1 Mettre en place un groupe de travail réunissant les services concernés

A faire

2014

2 Identifier une manifestation exemplaire du CG

.

3 Proposer les actions à mettre en oeuvre

.

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

Au cas par cas (selon le type de manifestation)

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions proposées

Indicateur(s) de résultat

- Nombre d'actions effectivement mises en place

(*)

Action

14-1

Mettre en place un réseau départemental d'échanges sur les changements climatiques

Avancement de l'action

A engager

En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **14 - Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation**

Pilote Direction de l'Environnement

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 35-ada

Contexte

Le Conseil général a réalisé, avec l'appui du Bureau d'étude AD3E, une étude sur le territoire de l'Aveyron, à partir des analyses et données transmises par Météo France, afin de mesurer les impacts des changements climatiques sur les différents secteurs d'activités du département. Des changements sont déjà observables en Aveyron. En 60 ans la température moyenne a ainsi augmenté de 1,44°C, avec une hausse plus marquée entre 1970 et 2010, et les mois passés en sécheresse modérée se sont accentués. Même si les précipitations restent stables leur répartition spatio-temporelle s'est modifiée avec notamment une diminution de la pluviométrie en hiver.

Lors de l'élaboration de son PCET, le Conseil général a réuni les acteurs aveyronnais des changements climatiques, pour leur présenter la démarche PCET et cette étude sur la vulnérabilité de l'Aveyron aux changements climatiques.

Les acteurs ont souhaité poursuivre cette dynamique en mettant en place un réseau départemental des acteurs engagés dans des démarches d'adaptation aux changements climatiques.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Mutualiser les actions d'information de sensibilisation aux enjeux de changement climatique entre tous les acteurs sur le territoire départemental

Résultats attendus

- Sensibilisation des structures et des institutions à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques
- Mise en cohérence des actions d'adaptation aux changements climatiques déjà entreprises, en cours ou souhaitées

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM

Cible(s) Tissu local

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

DDT ; Conseil régional ; ARPE ; ADEME ; Agence de l'Eau Adour-Garonne ; Chambres consulaires ; CA Grand Rodez ; CC Decazeville-Aubin ; PNRGC ; Pays Ruthénois ; CAUE ; CPIE

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

1	Participer et animer à tour de rôle des réunions techniques avec les acteurs membres du réseau	A faire	2014
2	Mettre en place des actions communes d'adaptation aux changements climatiques		

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

[Empty box for CO2e gains]

En Euros

[Empty box for Euro gains]

Suivi et évaluation de l'action

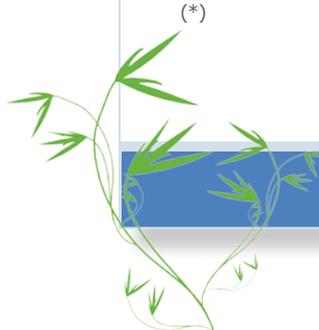
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de réunions du réseau et nombre de participants

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de projets communs mis en place

(*)



Action
14-2

Accompagner la mise en place des actions de sensibilisation aux changements climatiques

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **14 - Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation**

Pilote Direction de l'Environnement

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 35-ada

Contexte

Le changement climatique est un phénomène connu aujourd'hui par la majorité de la population. Cependant, l'appréhension des enjeux d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique par la population est difficile, compte tenu notamment de la difficulté d'évaluation réelle de ses impacts.

Il s'agit de sensibiliser le grand public aux risques et aux effets liés aux changements climatiques pour l'inciter à agir à son échelle et de valoriser les réalisations du Conseil général, son positionnement à l'échelle nationale et régionale, et d'aider à la prise de conscience.

Ces actions peuvent prendre la forme de supports de communication, ou d'événements organisés en partenariat avec des structures locales.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Sensibiliser et informer le grand public et les scolaires sur les impacts constatés et prévisibles du changement climatique sur le département de l'Aveyron à partir de l'analyse de vulnérabilité réalisée par le Conseil général
- Sensibiliser sur les changements de comportements individuels à adopter
- Valoriser les actions du Conseil général en faveur de la lutte contre le changement climatique

Résultats attendus

- Organisation en partenariat d'actions de sensibilisation et d'événements sur le thème du changement climatique

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM

Cible(s) Tissu local Aveyronnais

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

DREAL ; DDT ; ARPE ; ADEME ; Conseil régional ; Associations ; Etablissements scolaires ; PNRGC ...

Financier(s)

ARPE ; ADEME ; Conseil régional

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Communiquer sur le lancement du PCET et sur les enjeux des changements climatiques en s'appuyant sur l'analyse de vulnérabilité réalisée par le Conseil général	A faire	2013
2 Participer à des actions de sensibilisation auprès du grand public, portées par des structures locales	A faire	2013
3 Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes (MFR de Valrance, collèges, Conseil général des jeunes...)	A faire	

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation / informations réalisées

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de participants

(*)

Action

14-3

Accompagner un observatoire départemental des saisons**Avancement de l'action**

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**Objectif **14 - Développer la réflexion sur les enjeux de l'adaptation****Pilote** Direction de l'Environnement

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 39-ada

Contexte

L'observatoire départemental des saisons a été mis en place en 2013 par le CPIE, avec l'appui notamment du Conseil général.

L'observatoire consiste, pour conforter les études menées par le CNRS, à collationner des informations sur les différentes étapes de l'évolution du comportement des espèces animales et végétales face aux changements climatiques. Cette opération est portée par le CNRS et relayée par trois associations : CREA, Planète Sciences et Tela Botanica.

Il s'agit de trouver des volontaires sur l'ensemble du territoire départemental qui assureront un suivi régulier et dont les transmissions de données se feront, soit par saisie sur le site Internet dédié, soit par le biais du CPIE.

Les chercheurs assureront une restitution des travaux de recherche, une fois par an, aux bénévoles collecteurs.

Le Conseil général est associé à cette démarche.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Participer à la création d'un outil de sensibilisation à l'environnement et de collecte de données et de saisie

Résultats attendus

- Contribution à la création d'un vaste réseau d'observateurs amateurs encadré par les scientifiques
 - Participation à la dotation des pouvoirs publics d'un outil de suivi des effets du changement climatique sur l'environnement local
 - Sensibilisation du public à l'impact du changement climatique sur l'environnement

Organisation de l'action**Partenaire(s) interne(s)****Cible(s)** Aveyronnais**Partenaire(s) externe(s)**Technique(s)

CNRS ; CREA ; Planète Sciences et Tela Botanica ; PNRGC ; CPIE

Financier(s)

FEDER ; DREAL ; Conseil régional ; Conseil général

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Lancer la communication sur la démarche : dépliants, page internet, conférence de presse	Fait	2013
2 Accompagner le CPIE dans la réalisation de réunions d'information/formation à destination des futurs observateurs	En cours	2014
3 Accompagner le CPIE dans l'implication des écoles et établissements pour personnes âgées dans la démarche	En cours	2014
4 Accompagner le CPIE dans la diffusion des résultats	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

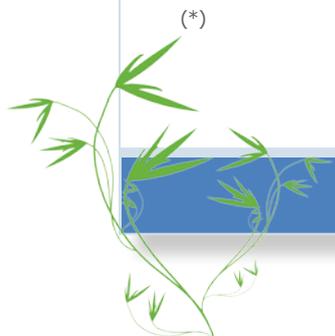
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de réunions de sensibilisation et nombre de participants
- Nombre d'observateurs impliqués dans la démarche
- Nombre de réunions de restitution

Indicateur(s) de résultat

- Evolution du nombre d'observateurs d'une année à l'autre

(*)



Action

15-1

Accompagner la valorisation de la filière bois énergie en Aveyron

Avancement de l'action

A engager

En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **15 - Participer à la réflexion sur la transition énergétique**

Pilote Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 33-enr

Contexte

Face à la perspective de l'augmentation du coût des énergies fossiles et fissiles, l'enjeu est de développer notamment les énergies renouvelables.

Le département de l'Aveyron dispose d'un fort potentiel en bois énergie mais qui reste à valoriser. Les surfaces boisées du département couvrent en effet 28% de la surface totale du territoire.

Le Conseil général de l'Aveyron soutient la filière bois énergie via les différents partenariats avec les porteurs de projets de création ou extension de réseaux de chaleur au bois.

Le Parc naturel régional des grands causses est déjà engagé dans une démarche de valorisation de la filière, de même le futur Parc naturel régional de l'Aubrac met en place des groupes de travail sur cette thématique. Enfin l'association Aveyron Energie Bois contribue à la connaissance du potentiel de valorisation de la filière.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Promouvoir les projets collectifs ou mutualisés de développement du bois énergie dans la production et la consommation territoriale

Résultats attendus

- Contribution au développement du bois énergie

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

D'Env
DPDC
COM

Cible(s) Tissu local

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)

Aveyron Energie Bois ; PNRGC ; Association d'émergence du PNR Aubrac

Financier(s)

FEADER ; ADEME

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

- | | | |
|---|--|----------|
| 1 | Participer à la structuration de la filière bois énergie en Aveyron à travers l'appui au PNRGC, à l'association Aveyron Energie Bois et au futur Parc naturel régional de l'Aubrac | En cours |
| 2 | Développer l'ingénierie territoriale en valorisant les compétences internes du Conseil général aux partenaires | A faire |

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

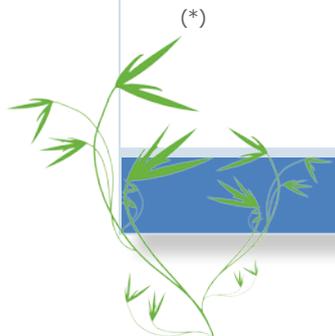
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de projets énergie bois soutenus

(*)



Action

15-2

Accompagner la mobilité durable

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **15 - Participer à la réflexion sur la transition énergétique**

Pilote Direction Générale des Services

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp ; 10-trsp

Contexte

La mobilité a créé une augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre liée aux transports. Au-delà des avancées technologiques, c'est bien le changement de comportement qui permettra d'infléchir la tendance. Faire évoluer les habitudes de déplacement, c'est aussi penser « covoiturage-aveyron ».

L'encouragement à la pratique du covoiturage sur le territoire aveyronnais, nécessitera l'approbation préalable de l'Assemblée Départementale.

Cet accompagnement de développement du covoiturage, pourra favoriser :

- Une mobilité écologique
- Une mobilité économique
- Une mobilité conviviale

Eu égard au contexte de ruralité, cet accompagnement à la mobilité durable pourrait se faire en lien avec les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Définir une politique départementale permettant de :
- Accompagner le développement de la pratique du covoiturage sur le territoire aveyronnais
 - Répondre aux contraintes d'un vaste territoire en limitant les dépenses des déplacements domicile / travail

Résultats attendus

- Développement de la pratique du covoiturage

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)
 DRGT
 ST
 DPAC
 COM

Cible(s) Aveyronnais

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Potentiels : PNRGC ; Pays Ruthénois ; EPCI

Financier(s)

Potentiels : ADEME ; PNRGC ; Pays Ruthénois ; EPCI

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

1 A définir après validation de la politique départementale

A faire 2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

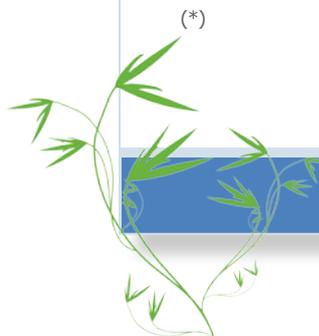
Indicateur(s) de réalisation

A définir

Indicateur(s) de résultat

A définir

(*)



Action
15-3

Mettre en place un nouveau plan départemental des transports

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Cette action concerne le périmètre BEGES

Objectif **15 - Participer à la réflexion sur la transition énergétique**

Pilote Service des Transports

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 7-trsp ; 8-trsp

Contexte

Le schéma départemental des transports, pour une période de 10 ans, était opérationnel depuis 2003. Ce schéma concernait 54 lignes régulières et il se termine le 31 août 2013.

Préalablement à la mise en place d'un nouveau schéma des transports, un audit sur l'ensemble des lignes a été réalisé avec un questionnaire envoyé à toutes les collectivités et à tous les aveyronnais. L'ensemble des départements et des 3 régions limitrophes ont également été consultés.

A l'appui des différentes réponses et eu égard à la configuration du territoire aveyronnais, un nouveau plan des transports a été approuvé par l'assemblée départementale. Il comporte 21 lignes, avec des liaisons entre bourgs pour les déplacements domicile / travail.

Pour la mise en place de ce nouveau schéma, les critères concernant le développement durable, tel l'attribution de points selon l'âge des véhicules proposés, par exemple, ont été intégrés dans l'appel d'offres.

Le transport à la demande (TAD) reste complémentaire à ce service sur l'ensemble du département, mais avec une délégation de compétence aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le nouveau plan départemental des transports sera opérationnel à compter de septembre 2013.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Optimiser ce nouveau service
- Meilleure offre de transport au service des utilisateurs intégrant l'intermodalité

Résultats attendus

- Diminution des gaz à effet de serre par la diminution et le rajeunissement du parc de véhicules par ailleurs moins émissif
- Développer l'utilisation des transports en commun

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s)

Cible(s) Aveyronnais

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Choix du(des) délégataire(s) et passation des contrats	Fait	2013
2 Mise en place du nouveau service et exploitation des résultats au terme d'un an de fonctionnement	A faire	2014
3 Adaptation si nécessaire, en lien avec les différents partenaires	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

500 tonnes

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'utilisateurs (scolaires / particuliers)
- Nombre de kilomètres effectués

Indicateur(s) de résultat

- Fréquentation (comparatif année N / année N-1)

(*)

Action

16-1

Améliorer l'habitat à travers le programme "Habiter mieux"**Avancement de l'action**

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**Objectif **16 - Lutter contre la précarité énergétique****Pilote** Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 19-bat ; 45-trv

Contexte

En France 3,8 millions de ménages (données 2008) sont considérés en situation de précarité énergétique car ils consacrent plus de 10% de leur budget aux dépenses d'énergies dans le logement.

Le département de l'Aveyron détient le taux de précarité énergétique par catégorie le plus élevé de Midi-Pyrénées (20% des ménages).

Le problème de précarité énergétique risque de s'aggraver avec le desserrement des ménages, le vieillissement de la population, l'augmentation des déplacements de ménages ruraux éloignés des centres urbains et la perspective de l'augmentation du coût des énergies fossiles et fissiles.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, le programme « Habiter Mieux » est géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour le compte de l'Etat, dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART).

Ce programme attribue aux propriétaires occupants modestes et plus récemment aux propriétaires bailleurs, une aide aux travaux d'économie d'énergie ainsi qu'une aide à l'ingénierie sociale, financière et technique permettant d'accompagner les ménages dans l'élaboration, le montage financier et le suivi de leur projet.

L'objectif en Aveyron est de traiter 2 700 logements d'ici 2017.

Dans le cadre du contrat d'engagement local signé en 2011 avec la Préfecture de l'Aveyron, le Conseil général participe aux actions de repérage et de signalement du public connaissant des situations de précarité énergétique.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Informer le maximum de propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs sur le dispositif "Habiter mieux"
- Développer le dispositif dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général

Résultats attendus

- Réduction des risques de précarité énergétique
- Couvrir l'ensemble du territoire en dehors des zones urbaines déjà couvertes par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH RU)

Organisation de l'action**Partenaire(s) interne(s)** COM**Cible(s)** Aveyronnais en situation de précarité énergétique**Partenaire(s) externe(s)**
Technique(s)

DDT

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

- | | | | |
|---|---|----------|------|
| 1 | Participer au repérage des ménages éligibles | En cours | 2013 |
| 2 | Réfléchir à la mise en place d'un programme d'intérêt général "Habiter mieux" | En cours | 2013 |

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de demandes étudiées
- Nombre d'aides versées

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de logements rénovés

(*)

Action
16-2**Mettre en place le Bilan Energétique et d'Utilisation du Logement****Avancement de l'action**

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**Objectif **16 - Lutter contre la précarité énergétique****Pilote** Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 19-bat ; 45-trv

Contexte

En 2013, dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL), le dispositif de bilan énergétique et d'utilisation du logement a été mis en place pour les locataires lorsqu'une demande d'aide porte sur une facture élevée en énergie. L'action consiste à faire réaliser un diagnostic de performance énergétique ainsi que des analyses complémentaires pour établir une série de préconisations concernant l'amélioration de la performance énergétique. Cet outil a une valeur informative, comparative et incitative.

La commission FSL est chargée d'étudier l'éligibilité des dossiers.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Accompagner les locataires ou propriétaires occupants modestes par une évaluation technique et de l'utilisation du logement
- Etablir des préconisations et un plan de financement
- Assurer le suivi de l'opération
- Atteindre la classe D du logement

Résultats attendus

- Réduction des risques de précarité énergétique
- Maintien des personnes et des familles dans leur logement

Organisation de l'action**Partenaire(s) interne(s)** COM**Cible(s)** Aveyronnais en situation de précarité énergétique**Partenaire(s) externe(s)**
Technique(s)

Habitat et Développement ; ADIL / Espace Info Energie

Financier(s)Fondations
Caisse d'Epargne

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Statuer sur les demandes de BEUL en réunion de la commission FSL	En cours	2013
2 Réaliser le diagnostic BEUL et établir un plan de financement des travaux avec l'appui d'Habitat et Développement	A faire	2013
3 Engager un accompagnement spécifique avec l'appui de l'EIE pour sensibiliser les bénéficiaires aux économies d'énergie et à l'optimisation des équipements du logement, lorsqu'un problème de comportement est repéré	A faire	2014
4 Assurer le suivi des travaux avec l'appui d'Habitat et Développement	Annuel	

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de demandes étudiées
- Nombre de logements ayant fait l'objet d'un diagnostic

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de propriétaires ou locataires accompagnés
- Nombre de logements ayant atteint la classe D
- Évolution des consommations d'énergie des bénéficiaires

(*)

Action

16-3

Suivre le Fonds de Solidarité pour le Logement

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **16 - Lutter contre la précarité énergétique**

Pilote Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 19-bat ; 45-trv

Contexte

En Aveyron le logement est le 1^{er} secteur de consommation d'énergie devant les transports, compte tenu notamment de l'ancienneté du parc de logements. De plus le caractère rural du département de l'Aveyron constitue un facteur supplémentaire d'aggravation de la précarité énergétique car la part des dépenses énergétiques dans le budget d'un ménage vivant en milieu rural est, en moyenne, supérieure d'environ 25% à celle d'un ménage citadin (ADEME 2008).

Placé sous la responsabilité opérationnelle et financière du Conseil général, le Fonds de Solidarité pour le Logement constitue dans chaque département, l'un des principaux outils institutionnels de lutte contre la précarité énergétique. A travers son volet énergie, ce fonds permet l'attribution d'aides aux locataires sur le remboursement de factures énergétiques impayées.

En 2014 un nouveau règlement du FSL sera mis en place à la suite d'une concertation avec l'ensemble des partenaires intervenants autour de cette problématique.

Le bilan quantitatif de 2009 et 2010 souligne notamment une augmentation significative du montant de l'impayé et de l'aide moyenne allouée par dossier. Ainsi l'information préventive et la sensibilisation des ménages vulnérables en partenariat avec l'Espace Info Energie permettront de sous-tendre l'efficacité du dispositif.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Accompagner les usagers par une évaluation technique et/ou sociale de la situation lorsqu'ils déposent une demande d'aide
- Mettre en place des actions préventives et de sensibilisation

Résultats attendus

- Réduction des risques de précarité énergétique
- Maintien des personnes et familles dans leur logement

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM

Cible(s) Aveyronnais en situation de précarité énergétique

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

ADIL / Espace Info Energie

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Etablir le nouveau règlement du FSL après concertation avec les partenaires	En cours	2013
2 Organiser des réunions d'information et de formation animées par l'ADIL/EIE à l'attention des intervenants sociaux et des collectivités locales et des réunions d'information/sensibilisation à l'adresse des locataires et des propriétaires occupants	En cours	2013
3 Etudier avec l'appui de l'EIE les causes techniques de dysfonctionnement et donner des conseils et recommandations auprès des demandeurs d'aide du FSL	A faire	2013
4 Assurer le suivi technique sur un an de ces demandeurs et prescrire des bilans énergétiques et d'utilisation du logement lorsque la qualité du logement est remise en cause	A faire	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de demandes étudiées
- Nombre de réunions d'information réalisées
- Nombre de formations de sensibilisation réalisées

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de propriétaires ou locataires accompagnés

(*)

Action
16-4

Mettre en place le nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **16 - Lutter contre la précarité énergétique**

Pilote Direction de l'Emploi et de l'Insertion

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 19-bat ; 45-trv

Contexte

Le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.) élaboré et mis en œuvre conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général, est un document qui définit les objectifs, décline les actions, et coordonne les moyens et les dispositifs qui concourent au respect du droit au logement des populations défavorisées. Il précise les mesures qui doivent permettre aux personnes éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement indépendant ou de s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le P.D.A.L.P.D. actuellement en vigueur couvre la période 2008 – 2013. La problématique de la précarité énergétique sera abordée lors de la révision de ce plan en 2014.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre au plan départemental pour assurer le droit au logement des populations défavorisées
- Promouvoir et coordonner les moyens et les dispositifs au niveau départemental

Résultats attendus

- Réduction des risques de précarité énergétique
- Maintien des personnes et des familles dans leur logement

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM

Cible(s) Aveyronnais en situation de précarité énergétique

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

DDT et DDCSPP ;
Habitat et Développement ; ADIL / Espace Info Energie

Financier(s)

Fondations
Caisse d'Epargne

Description et mise en oeuvre de l'action

Avancement Calendrier prévisionnel

1	Elaborer le nouveau plan	A faire	2014
2	Assurer le suivi et l'évaluation annuelle	Annuel	2015

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

[Empty box for potential gains in CO2e]

[Empty box for potential gains in Euros]

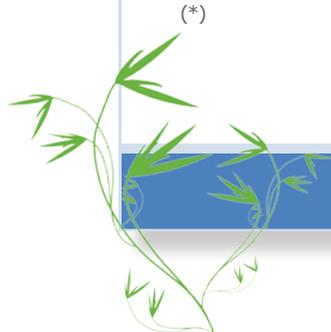
Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

Indicateur(s) de résultat

- Nombre d'actions relevant de la lutte contre la précarité énergétique

(*)



Action

17-1

Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **17 - Préserver les ressources naturelles**

Pilote Direction de l'Environnement

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 37-ada ; 39-ada

Contexte

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil général accompagne les collectivités et les aide à remplir leurs obligations et leurs responsabilités en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau. Le Conseil général agit ainsi auprès des communes rurales de façon à améliorer la gestion des eaux usées et des équipements d'assainissement et à oeuvrer pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Il participe également à la reconquête et à la préservation des rivières et des bassins versants à travers ses programmes d'aides et d'animation, et en limitant l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des routes.

En lien avec l'élaboration de la "trame verte et bleue", le Conseil général contribue à la continuité écologique des espèces en encourageant par exemple les collectivités à l'acquisition d'espaces de méandres évitant la réalisation de digues pour prévenir les risques d'inondations.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Optimiser les équipements d'eau potable des collectivités rurales et limiter les pertes liées aux fuites dans les réseaux
- Inciter à la mise en place de périmètres de protection de la ressource en eau sur les communes concernées
- Rendre pérennes toutes les actions en faveur de la protection des milieux

Résultats attendus

- Sécurité qualitative et quantitative pour tous les approvisionnements en eau potable
- Incitation à la gestion mutualisée et transversale sur les rivières et bassins versants
- Lutte contre les pollutions domestiques afin de préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels et permettre le développement des activités et des usages
- Maintien voire développement de la biodiversité
- Préservation et amélioration de la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DRGT
COM

Cible(s) Patrimoine naturel

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

EPCI
Agence de l'Eau Adour Garonne ; Fédération de Pêche ; ONEMA
Etat : ARS ; DDT

Financier(s)

EPCI
Agence de l'Eau Adour Garonne

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Poursuivre l'accompagnement technique et financier des collectivités éligibles (cf. indicateurs du schéma départemental d'alimentation en eau potable) pour la mise en oeuvre de la loi/eau et les milieux aquatiques	En cours	2014
2 Poursuivre l'accompagnement technique, administratif et financier des investissements d'assainissement des collectivités rurales	En cours	2014
3 Participer à la mise en oeuvre et à la gestion des aménagements et de l'entretien du lit et des berges des cours d'eau non domaniaux et la gestion intégrée des bassins versants	En cours	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

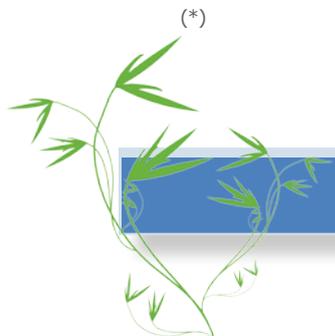
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'unités de distribution équipées de compteurs (et pouvant avoir une valeur de rendement primaire)
- Nombre d'opérations soutenues et nombre d'équivalents habitants traités
- Nombre de stations d'épuration

Indicateur(s) de résultat

- Etat d'avancement de la procédure périmètre de protection des captages
- Rendement des réseaux (évaluation du nombre et des valeurs)
- Evolution du nombre de masses d'eau en bon état (voir agence de l'eau - tableau de bord du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

(*)



Action

17-2

Faire connaître et préserver les espaces naturels sensibles

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **5 - Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire**

Objectif **17 - Préserver les ressources naturelles**

Pilote Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace

Cette action est en lien avec l'Agenda 21

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 39-ada

Contexte

Le Département contribue en lien avec la "trame verte et bleue", à la préservation, à la gestion et à l'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS) et des paysages, en prélevant notamment la taxe d'aménagement. A travers cette compétence il encourage les volontés locales à entreprendre des démarches de préservation de leur patrimoine naturel et il participe à la préservation, à la gestion et à la mise en valeur de sites ENS situés sur les territoires de communes, ou de groupements de communes, et de sites dont il est propriétaire.

Dans le cadre de l'opération Collégi'ENS, le Conseil général propose par ailleurs l'organisation de visites animées sur des ENS du territoire aveyronnais afin d'éduquer et de sensibiliser les jeunes collégiens à l'environnement et à la préservation du patrimoine naturel.

En lien avec l'élaboration de la "trame verte et bleue", le Conseil général contribue à la continuité écologique des espèces et des espaces.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Gérer et mettre en valeur les Espaces Naturels Sensibles, propriété du Conseil général, et ceux des communes et groupements de communes
- Mettre en oeuvre l'appel à projets sur des territoires identifiés, auprès des communes, groupements de communes ou associations agréées en environnement, pour leur valorisation dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles
- Soutenir les collectivités locales pour leurs projets de protection, d'acquisitions ou d'aménagements d'Espaces Naturels Sensibles

Résultats attendus

- Augmentation des surfaces protégées

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) COM

Cible(s) Patrimoine naturel

Partenaire(s) externe(s)
Technique(s)

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Appel à projet sur les sites du Département au patrimoine naturel remarquable	En cours	2014
2 Programme d'interventions auprès des collectivités au titre des ENS	En cours	2014
3 Gestion et mise en valeur des ENS du Département	En cours	2014
4 Organisation de visites animées sur des ENS du territoire aveyronnais	En cours	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

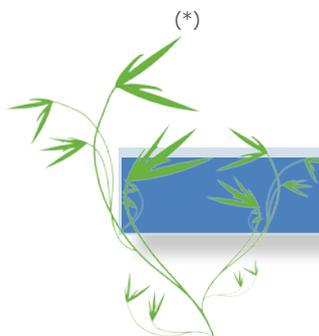
Indicateur(s) de réalisation

- Nombre d'expérimentations menées sur les ENS propriétés du Département
- Nombre de visiteurs

Indicateur(s) de résultat

- Nombre d'hectares acquis d'ENS
- Nombre de sites labellisés
- Nombre d'élèves concernés par l'opération Collegi'ENS

(*)



Action
18-1

Améliorer la connaissance sur les émissions de polluants atmosphériques

Avancement de l'action

- A engager
 En cours

Axe **6 - Qualité de l'air**

Objectif **18 - Participer à la réduction de la pollution atmosphérique**

Pilote Direction de l'Environnement

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 40-air ; 13-trsp

Contexte

Pour évaluer et prévoir la qualité de l'air sur la Région Midi-Pyrénées, l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) assure une mission réglementaire de surveillance de la qualité de l'air pour les principaux polluants. Il utilise un inventaire des émissions directes de polluants atmosphériques liées aux secteurs des transports, de l'industrie, du résidentiel/tertiaire et de l'agriculture. Cet inventaire est croisé avec des modèles météorologiques et chimiques afin d'obtenir des données de concentration dans l'air comparables aux différents seuils réglementaires.

Le Conseil général participe à cet inventaire en transmettant annuellement les données relatives au comptage de véhicules et au trafic sur les routes aveyronnaises.

L'ORAMIP travaille en partenariat avec l'Agence Régionale du Développement Durable (ARPE) sur la mise en place d'une plate-forme d'échange et de mise à disposition de données d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de niveaux d'exposition des populations. Le Conseil général participe à cette réflexion.

Objectifs visés et résultats attendus

Objectifs visés

- Contribuer à la mise à jour des données de la plate forme d'échanges de données de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

Résultats attendus

- Amélioration de l'inventaire régional des émissions de polluants atmosphériques

Organisation de l'action

Partenaire(s) interne(s) DRGT
COM

Cible(s) ORAMIP

Partenaire(s) externe(s)

Technique(s)
ORAMIP ; ARPE ; ADEME

Financier(s)

Description et mise en oeuvre de l'action

	Avancement	Calendrier prévisionnel
1 Participer aux réunions de l'ORAMIP pour la mise en place de la plate-forme d'échange et de mise à disposition des données	Annuel	2014
2 Transmettre à l'ORAMIP les données relatives au comptage de véhicules et au trafic sur les routes aveyronnaises	Annuel	2014
3 Participer au recueil et à l'actualisation des données pour cette plateforme	Annuel	2014

Gains potentiels (à titre indicatif)

En CO2e

En Euros

Suivi et évaluation de l'action

Indicateur(s) de réalisation

- Nombre de réunions

Indicateur(s) de résultat

- Nombre de données transmises

(*)

Action
18-2**Agir sur les pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques****Avancement de l'action**

- A engager
 En cours

Axe **6 - Qualité de l'air**Objectif **18 - Participer à la réduction de la pollution atmosphérique****Pilote** Direction des Routes et des Grands Travaux

Lien(s) avec les orientations du SRCAE : 43-air

Contexte

En Midi-Pyrénées les principales sources de pollutions atmosphériques proviennent du trafic routier, notamment dans les agglomérations. D'autres sources de pollution touchent plus particulièrement les territoires ruraux, comme les émissions de polluants issues de la combustion des bois de chauffage et de pratiques agricoles (écobuage, épandages,...).

Le Conseil général contribue à la réduction de ces polluants notamment en remplaçant les chaudières bois par des chaudières mieux équipées de filtres à particules, et en limitant l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des routes. De plus, il s'engage à développer l'usage de véhicules sobres en carbone pour de courts déplacements.

Par ailleurs, il privilégie autant que possible les matériaux de construction écologiques et l'utilisation de produits d'entretien "verts" pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Objectifs visés et résultats attendusObjectifs
visés

- Limiter les activités polluantes par la réduction de l'usage de phytosanitaires
- Réduire les polluants atmosphériques liés aux trafics routiers et aux systèmes de chauffage
- Réduire la pollution de l'air intérieur

Résultats
attendus

- Participation à l'amélioration de la qualité de l'air

Organisation de l'action**Partenaire(s)
interne(s)**DPDC
ST
DRHHS**Cible(s)**ORAMIP
Aveyronnais**Partenaire(s) externe(s)**Technique(s)
ADEME ; ORAMIPFinancier(s)
ADEME

Tables des figures et des tableaux

Figure 1 : Evolution des températures moyennes constatées sur la station de Brommat, Source Météo France	6
Figure 2 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général par poste d'émissions	9
Figure 3 : Déroulement du plan d'action.....	11
Figure 4 : Schéma de la démarche projet.....	13
Tableau 1 : Résumé des objectifs du SRCAE ; Source ADEME.....	5
Tableau 2 : Analyse du climat futur sur le territoire aveyronnais ; Source Etude MEDCIE DATAR	7
Tableau 3 : Analyse sectorielle des effets possibles.....	7
Tableau 4 : Synthèse de l'axe 1 « Animation / Suivi »	16
Tableau 5 : Synthèse de l'axe 2 « Déplacements des agents »	18
Tableau 6 : Synthèse de l'axe 3 « Patrimoine départemental »	20
Tableau 7 : Synthèse de l'axe 4 « Ecocitoyenneté dans les services du Conseil général »	22
Tableau 8 : Synthèse de l'axe 5 « Vulnérabilités climatiques et énergétiques du territoire »	23-24
Tableau 9 : Synthèse de l'axe 6 « Qualité de l'air »	24
Tableau 10 : « Synthèse des objectifs de réduction de gaz à effet de serre par poste d'émission »	26





aveyron.fr

